

CONTRAT DE VILLE de Vendôme



Quartier prioritaire des Rottes
Evaluation 2015-2021

Sommaire

Le quartier prioritaire des Rottes	p 3
Le Contrat de ville en quelques chiffres	p 9
La Gouvernance du Contrat de ville.....	p 13
La citoyenneté et la participation des habitants	p 15
L'emploi et l'insertion socioéconomique	p 18
Réussite scolaire et éducative	p 26
Accès aux droits et au numérique	p 37
Accès aux soins et à la santé	p 39
Annexes	p 41

Préambule

Le Contrat de ville de Vendôme a été signé le 15 juillet 2015 par l'Etat, la commune, la Communauté d'agglomération Territoires vendômois et leurs partenaires, pour guider l'action de tous en direction du quartier des Rottes et de ses habitants.

La formalisation de l'évaluation finale du Contrat de ville constitue une étape importante en ce qu'elle permet à tous les partenaires, notamment ceux impliqués au quotidien dans l'amélioration des conditions de vie des habitants du quartier, de mesurer le chemin parcouru ces sept dernières années entre réflexions, échanges, expérimentations, déceptions, réussites et satisfactions souvent partagés.

Ce contrat de ville a vu une dynamique partenariale s'amplifier et des moyens de droit commun mobilisés avec une réelle mise en jeu de différentes politiques publiques portées par les collectivités notamment, et cela, accompagné de financements spécifiques de l'Etat sanctuarisés d'année en d'année.

Cette évaluation préfigure également l'engagement qui devra être renouvelé lors d'une prochaine contractualisation pour confirmer cette volonté partagée de toujours agir de façon concertée et ciblée avec la plus grande détermination, convaincu que ces actions ont positivement impactées le cours de la vie du plus grand nombre.

Elle se réalise dans un contexte particulier qui a plongé, encore plus les plus précaires, dans des difficultés plus aigües, et favorisé un repli social qui devra faire l'objet d'une grande attention et d'actions innovantes, pour retisser un lien solide et confiant entre les habitants du quartier des Rottes et l'ensemble des acteurs du Contrat de ville.

Le Contrat de ville en quelques dates

2014

- Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine
- Décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 fixant le périmètre définitif du quartier prioritaire des Rottes

2015

- 15 juillet : signature du Contrat de ville de Vendôme 2015-2020

2018

- Evaluation à mi-parcours du Contrat de ville

2019

- 13 décembre : signature du protocole de rénovation du Contrat de ville (2019-2022)

2022

- Prorogation du Contrat de ville jusque fin 2023
- Evaluation du Contrat de ville 2015-2021



Le quartier prioritaire des Rottes

Un quartier toujours marqué par une très grande fragilité sociale et économique

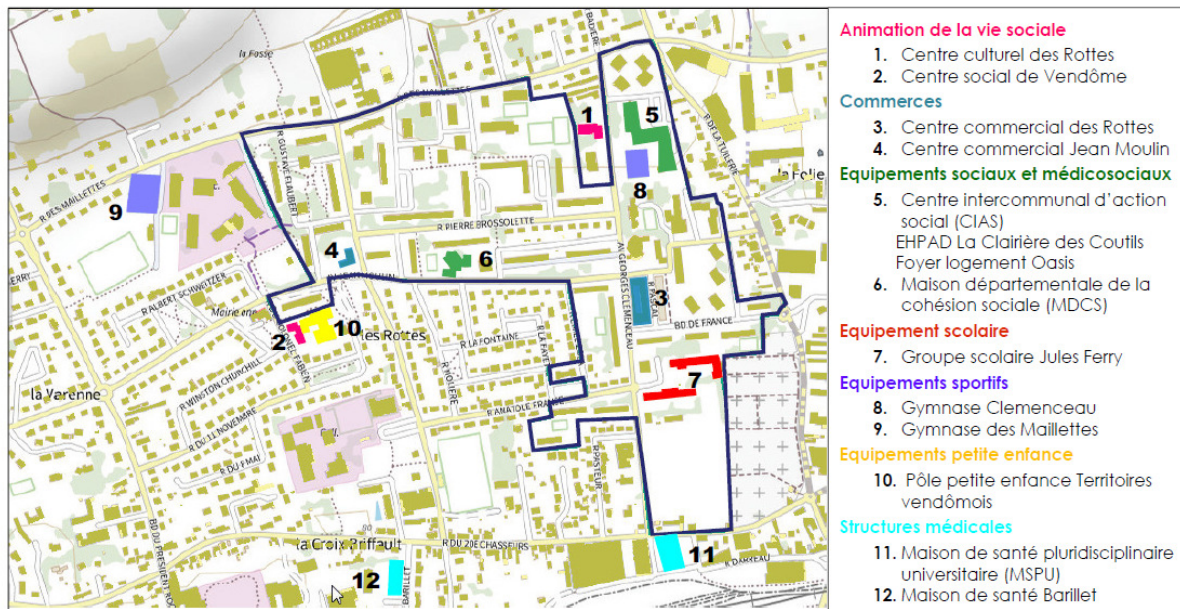
Un quartier reconnu prioritaire en 2014 et un périmètre réglementaire résultant du critère unique du taux de pauvreté

Le périmètre du quartier prioritaire des Rottes, arrêté en application du décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014, a résulté d'une analyse basée sur un critère unique : **la concentration de bas revenus** (revenus inférieur à 60 % du revenu médian) observé à partir d'un quadrillage de 200 m sur 200 m du territoire, identifiant toutes les concentrations urbaines de pauvreté.

En 2009, **33,7% des ménages avaient de bas revenus** dans le quartier, marquant la précarité de la population avec une accentuation du phénomène entre 2007 et 2009 (+ 8,8 %) 2009.

En 2018, **le taux de pauvreté constaté** dans le quartier prioritaire des Rottes est de **52,2 %** des personnes qui vivent avec des revenus au-dessous du niveau de vie médian métropolitain (source : fichier localisé social et fiscal 2018).

Périmètre du quartier prioritaire des Rottes 2014



Deux principaux questionnements concernant la géographie prioritaire se pose en cette période d'évaluation du Contrat de ville et de projection vers une nouvelle période de contractualisation.

»» L'harmonisation des zonages entre quartier prioritaire et réseau d'éducation prioritaire

L'un des objectifs de la loi de 2014 était de faire converger la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville et **la géographie de l'éducation prioritaire**.

Le quartier prioritaire comptait en 2014 deux groupes scolaires, Louis Pasteur et Jules Ferry, compris dans le périmètre réglementaire.

Afin de **favoriser la mixité sociale et culturelle** et de prendre en compte une diminution des effectifs scolaires à l'échelle de la ville et du quartier, les effectifs du groupe scolaire Louis Pasteur ont été répartis dans les groupes scolaires Jules Ferry et Anatole France, ce dernier étant, situé à proximité du quartier mais en dehors du périmètre réglementaire.

Cette évolution s'est accompagnée d'une intervention (restructuration, réhabilitation, extension) sur les groupes scolaires Jules Ferry et Anatole France, portée par la Ville de Vendôme avec un investissement à hauteur de 7 544 250 € TTC.

Ces deux groupes scolaires sont situés dans le secteur de recrutement du Collège Jean Emond, situé à proximité du quartier mais en dehors du périmètre réglementaire, qui accueille 19 % d'élèves issus du quartier prioritaire en 2021.

Avec 39 % des élèves issus de PCS défavorisés, taux légèrement plus élevé que la moyenne départementale (38%), la création d'un réseau d'éducation prioritaire à partir de cet établissement ne semble pas se justifier.

Dans ce contexte, **le groupe scolaire Jules Ferry, qui accueillait 280 élèves à la rentrée 2021, fait figure d'école orpheline/isolée, ne bénéficiant pas de moyens spécifiques, malgré les grandes difficultés** d'apprentissage et de lien avec les familles qui y sont constatées (Cf. infra – partie réussite scolaire).



QUESTIONNEMENTS

- **Le groupe scolaire Jules Ferry pourrait-il être considéré comme une école isolée** méritant, au regard des difficultés scolaires et éducatives constatées et constantes, de relever à titre dérogatoire **de l'éducation prioritaire avec les moyens spécifiques qui y sont attachés ?**
- En l'absence des moyens spécifiques de l'éducation prioritaire, **des moyens de droits communs renforcés de l'Education nationale (dans le cadre d'un engagement formalisé)** pourraient-ils être fléchés sur cette école qui accueille quasi exclusivement des enfants de familles résidant dans le quartier prioritaire ?

- » La prise en compte d'un secteur de la ville présentant une concentration de pauvreté et dont la population cumule des difficultés comparables à celles du quartier des Rottes



Le secteur de la Pierre Levée est un quartier d'habitat collectif social situé au sud de la Ville, qui s'est développé dans les années 80 et 90.

Environ 500 habitants résident dans ce secteur qui est marqué par une très grande fragilité sociale et économique avec notamment une surreprésentation de situations de pauvreté et de familles monoparentales précarisées.

Consciente de ces difficultés émergentes, ce secteur constituant un nouvel « îlot de précarité » dans la ville, la Ville a créé une antenne de l'espace de vie sociale du quartier des Rottes (Centre culturel) afin de retisser le lien avec les habitants et les accompagner dans différentes activités et propositions (temps d'accueil parents/enfants, permanences d'informations et d'accompagnement dans les démarches du quotidien, avec la mise à disposition d'un ordinateur, animation de quartier pour les familles...).

Au-delà des politiques de droit commun de la collectivité qui sont d'ores et déjà mobilisées pour intervenir en faveur des résidents de ce secteur de la ville, la situation des personnes et des familles mériteraient une intervention renforcée à laquelle pourrait prendre part l'Etat, le cas échéant.



QUESTIONNEMENTS

- **Ce secteur de la ville pourrait-il faire l'objet d'une veille active avec des moyens renforcés, notamment de l'Etat ?**
- **Des moyens spécifiques** (hors financements politique de la ville) prenant en compte des quartiers en décrochage, faisant déjà l'objet d'interventions ciblées de la collectivité, pourraient-ils particulièrement alloués pour faire un effet levier ?

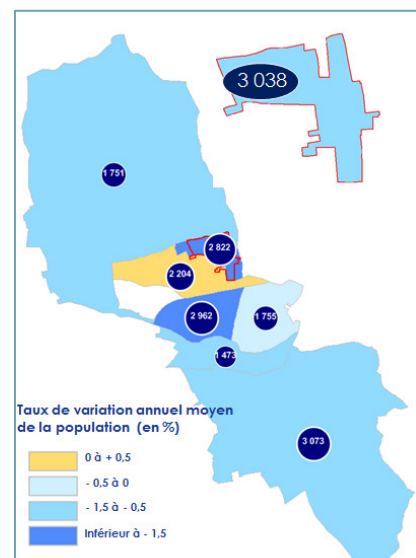
» **Quartier prioritaire des Rottes** : une légère diminution de la population et un niveau de pauvreté toujours très préoccupant

Un quartier qui accueille toujours 1 vendômois sur 5

Une légère baisse de la population mais un des deux quartiers les plus peuplés de la commune

Le quartier des Rottes compte en 2018 **3038 habitants** et enregistre un recul de population de 1,05 % par an entre 2013 et 2018

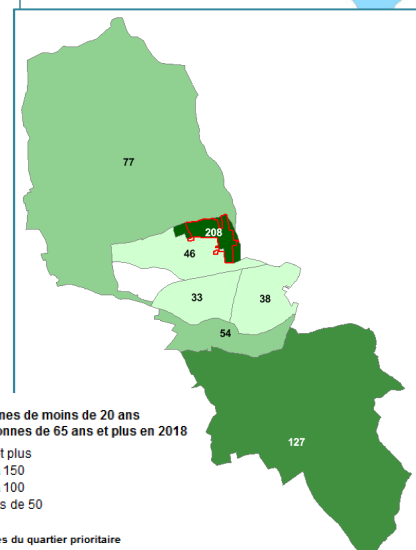
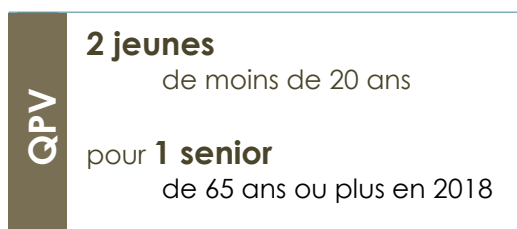
19 % de la population vendômoise réside dans le quartier en 2018



Toujours le quartier le plus jeune de Vendôme

Un quartier qui accueille toujours plus de familles avec enfants et de familles nombreuses que les autres quartiers de Vendôme

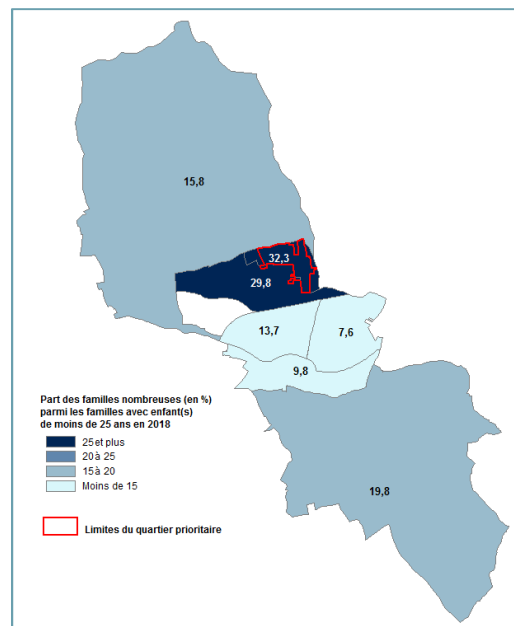
En 2018, le quartier des Rottes présente l'indice de jeunesse le plus élevé parmi tous les quartiers de Vendôme.



Le quartier des Rottes est toujours celui qui compte le plus de familles avec enfants :

31,3 % des ménages sont des **familles avec enfant(s)** même si entre 2013 et 2018 le nombre de familles avec enfants diminue (- 95 familles soit une diminution de 5,7 points).

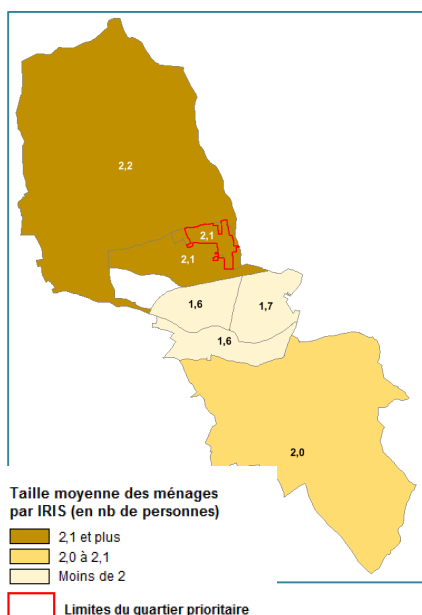
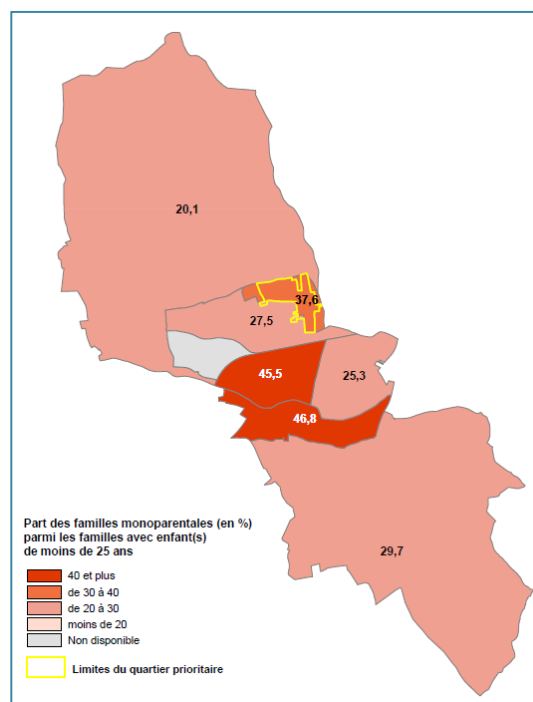
La part des familles nombreuses progresse entre 2013 (29 %) et 2018 (32,3%) dans le quartier des Rottes qui demeure le quartier qui regroupe de plus en plus les familles nombreuses de la commune : 25 % en 2008 et 35 % en 2018



C'est également dans le quartier des Rottes que l'on retrouve le plus grand nombre de **familles monoparentales** (168 en 2018, relativement stable +10 en 5 ans).

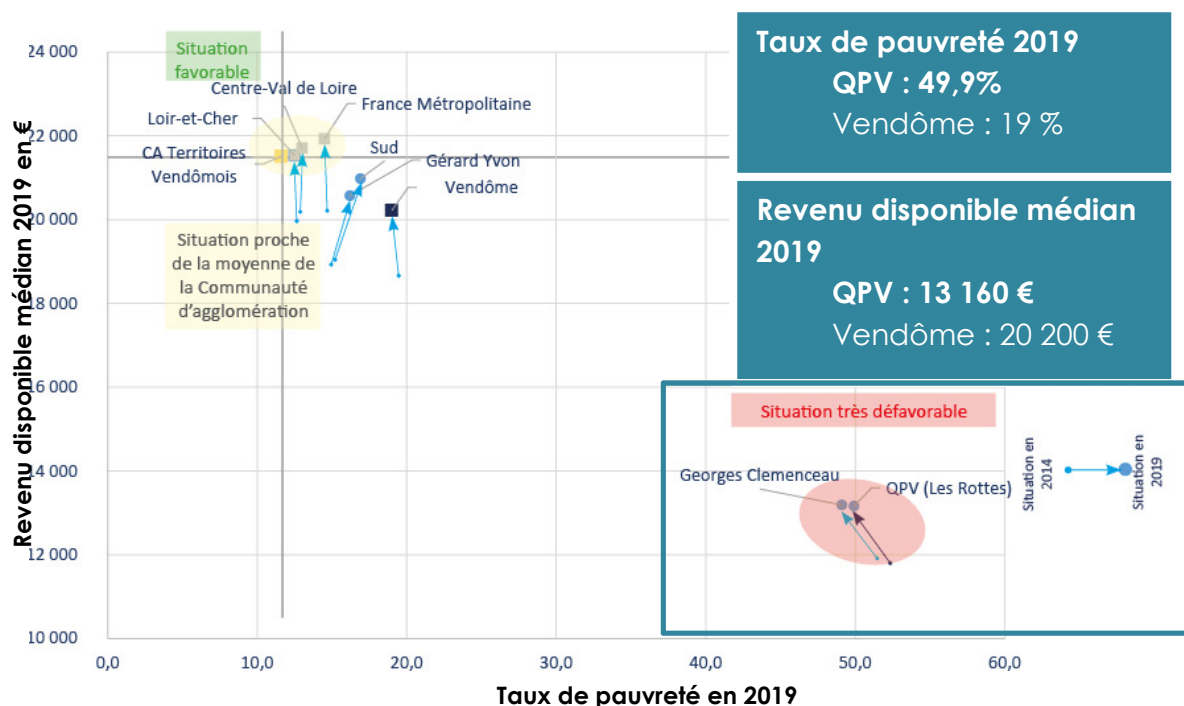
Leur proportion est importante : 37,6% en 2018 et en hausse de 7points en 5 ans.

La proportion de familles monoparentales est encore plus élevée dans deux autres secteurs de la ville : quartier Gérard Yvon (45,5 % proportion stable) et Centre-ville où leur présence a fortement progressé au cours des dernières années (+14 points en 5 ans).



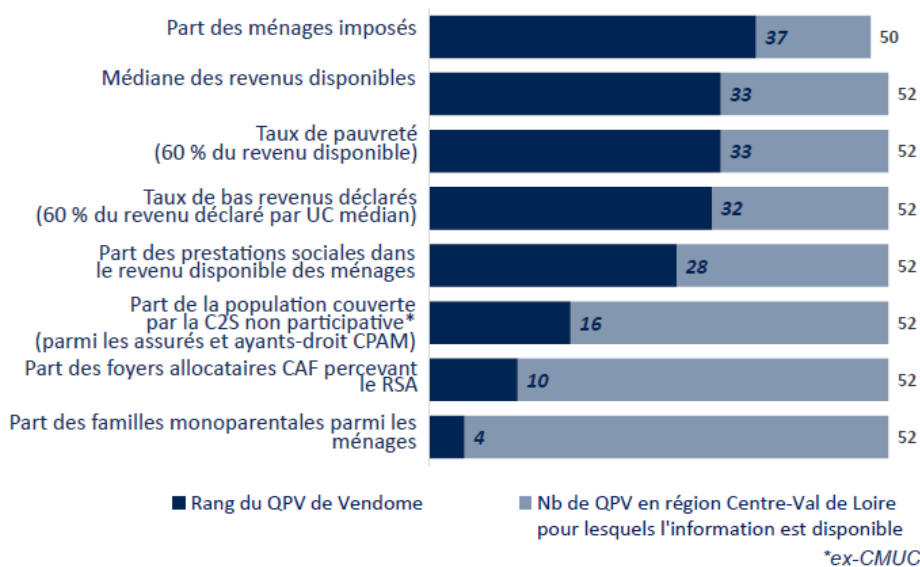
Des ménages de plus petite taille : la taille des ménages diminue entre 2013 en 2018 passant de 2,3 à **2,1 personnes par ménage en 5 ans.**

Un quartier dont 50 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté en 2019, mettant en évidence la très grande fragilité des personnes qui y résident



Un positionnement moins favorable sur les questions de revenus, comparé aux 52 autres quartiers prioritaires de la Région Centre Val de Loire

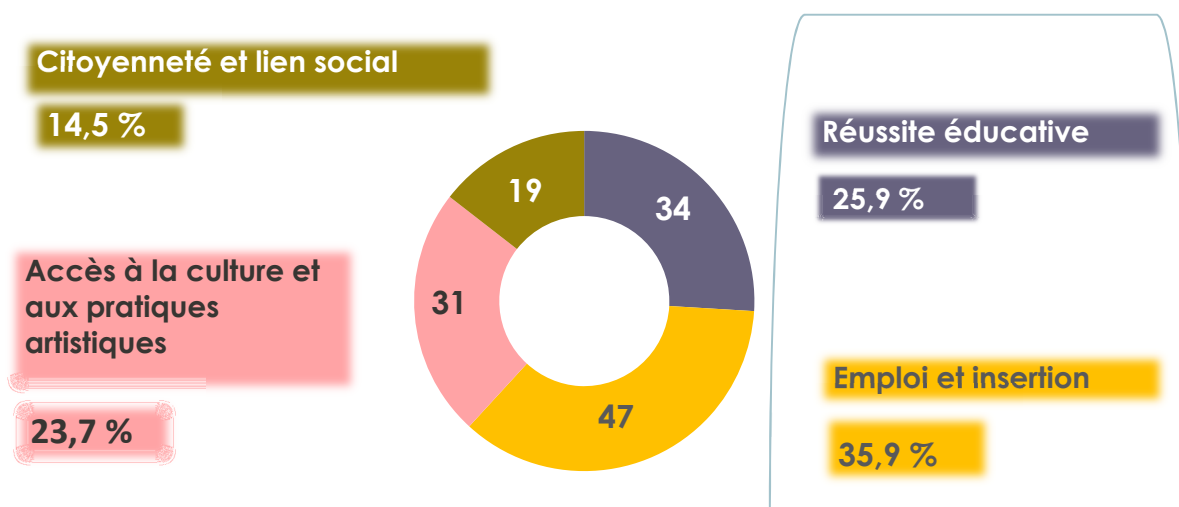
Situation la plus défavorable au dernier rang



»» Le contrat de ville en quelques chiffres

»» **131 actions spécifiques mises en œuvre** et cofinancées par l'Etat, les collectivités (Ville de Vendôme et Territoires vendômois et les partenaires entre 2015 et 2022

Enjeux prioritaire du Contrat de ville 2015-2022



»» **33 associations et structures locales et départementales** associées à la mise en œuvre d'actions et de projets dans le cadre de l'appel à projets annuel

Depuis 2018, le programme annuel du Contrat de ville de Vendôme se construit dans le cadre **d'un appel à projets** lancé auprès des associations et structures locales et départementales.

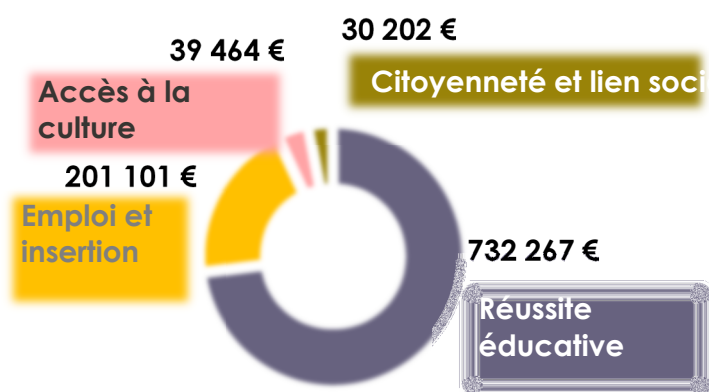
La mise en place de ces appels à projets annuels a permis de **mobiliser plus fortement** les acteurs locaux et départementaux dans la mise en œuvre d'actions spécifiquement construites pour répondre aux besoins des habitants du quartier des Rottes. Il a également permis de **renouveler et de diversifier la nature des interventions** quel qu'en soit le domaine.

Cf. annexe 3 : identification des structures et associations ayant répondu à l'appel à projet annuel

» Près de 1,7M€ mobilisés par l'ensemble des partenaires pour financer les actions spécifiques entre 2015 et 2022



» 1 003 034 € alloués par l'Etat entre 2015 et 2022 pour cofinancer les actions dans le cadre des appels à projets annuels



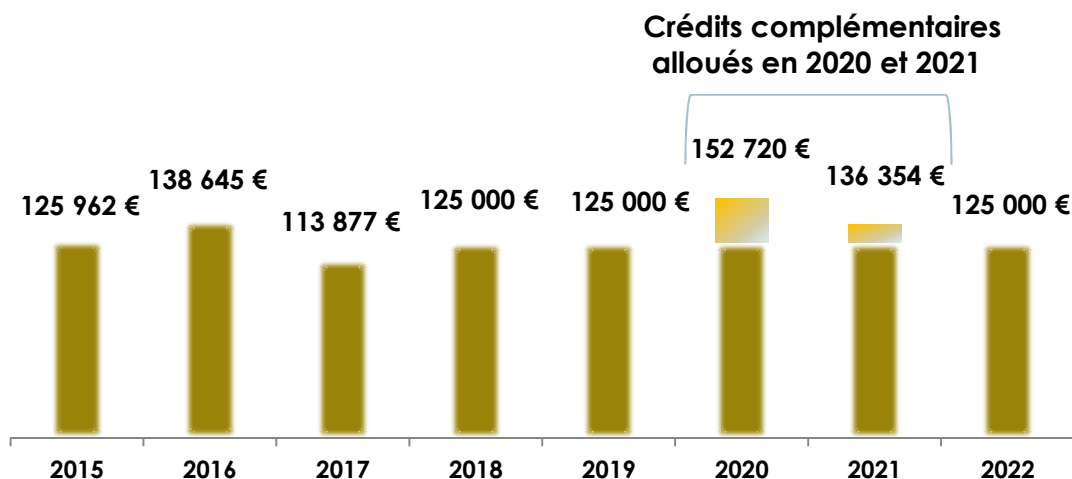
Entre 2015 et 2022, le programme de réussite éducative des Rottes (PRE) a mobilisé **66 % des crédits spécifiques** alloués par l'Etat (ANCT) au Contrat de ville de Vendôme soit 660 128 €.

A ces financements s'ajoute le **financement, à terme, de trois (le 3^{ème} en 2021) 2021) postes adultes-relais** qui ont permis de créer trois postes d'animateurs de cohésion sociale qui interviennent au quotidien en direction des habitants du quartier prioritaires des Rottes, à partir du Centre culturel, équipement de proximité dédié à l'animation sociale globale.

» Une stabilité des crédits politique de de la ville de l'Etat alloués au Contrat de ville de Vendôme entre 2015 et 2022

125 435,5 € ont, en moyenne, été alloués par l'Etat au Contrat de ville de Vendôme pour cofinancer les actions retenues dans le cadre de l'appel à projets annuel du Contrat de Ville.

En 2020 et 2021, des crédits complémentaires à hauteur de 39 074 € ont permis de mener des actions complémentaires dans le cadre des actions Quartier d'été et quartiers solidaires proposés par l'Etat.



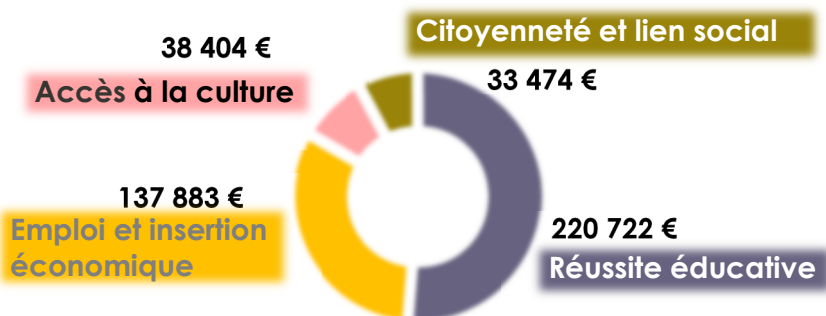
» **438 483 € de cofinancements mobilisés par la Ville de Vendôme et Territoires vendômois** pour cofinancer les actions retenues dans le cadre de l'appel à projets annuel

La ville de Vendôme et Territoires vendômois financent, chaque année, les actions retenues dans le cadre de l'appel à projets, au regard de leurs compétences respectives. Pour la Ville, il s'agit de la citoyenneté et du lien social et de l'éducation (PRE) et pour Territoires vendômois, de l'accès à la culture et aux pratiques artistiques, de l'Emploi, de l'insertion professionnelle et de la réussite éducative (animation jeunesse).

Ces co-financements annuels ne représentent qu'une partie de l'investissement des collectivités en direction du quartier prioritaire des Rottes.

De nombreuses actions spécifiques, venant amplifier les politiques de droit commun déployées en direction des habitants du quartier des Rottes, sont également mises en œuvre, notamment dans les domaines de l'emploi, de l'accès aux droits, de l'action en direction des enfants et des jeunes (Cf. infra réussite éducative).

Répartition des financements des collectivités par thématiques



» Des bailleurs sociaux investis dans la mise en œuvre d'actions favorisant le lien social, la vie du quartier de l'accès au numérique

Trois bailleurs sociaux sont implantés dans le quartier prioritaire des Rottes : la SA d'HLM Loir-Cher Logement, 3 F Val de Loire et l'OPH Terres de Loire habitat.

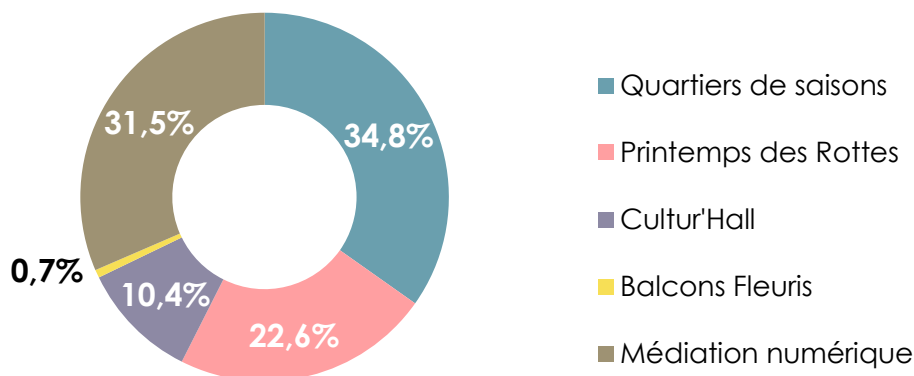
Ces trois bailleurs, qui gèrent au total 1 366 logements locatifs sociaux, bénéficient d'un abattement de 30% sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties de leur parc, afin de compenser partiellement les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques du quartier prioritaire.

Des conventions et leurs avenants relatifs à l'utilisation de cet abattement ont été signés entre l'Etat, les bailleurs sociaux et la Ville de Vendôme pour une période qui ira jusqu'à la fin de l'année 2023, en raison de la prolongation des Contrats de ville.

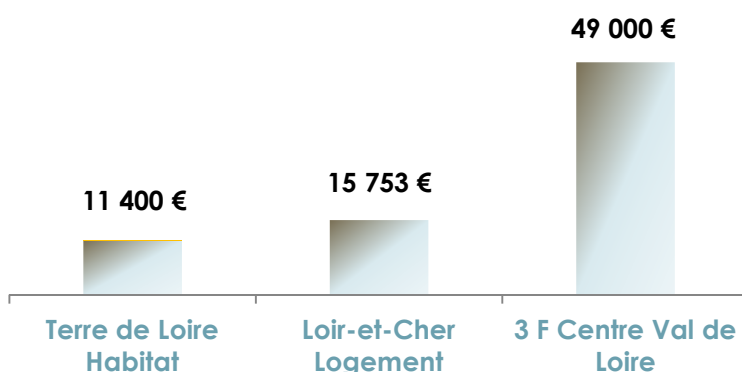
Les financements résultant de cette exonération fiscale doivent être utilisés par les bailleurs sociaux pour mettre en œuvre des actions permettant notamment de favoriser le vivre ensemble dans le quartier.

C'est dans ce cadre que **les bailleurs sociaux ont participé à hauteur de 76 153 €** au financement d'actions impactant directement les habitants et la dynamique d'animation du quartier.

Répartition des financements par type d'action 2015-2022



Répartition des financements par Bailleur social 2015-2022





Gouvernance du Contrat de ville

La gouvernance du Contrat de ville renvoie à la question de la **mobilisation de l'ensemble des partenaires** (notamment les signataires⁽¹⁾), de ce document de référence pour **actionner l'ensemble des politiques de droits commun** mobilisables pour répondre aux enjeux d'une intervention concrète en direction du quartier prioritaire et de ses habitants pour améliorer leur vie au quotidien.

Le Contrat de ville est ainsi envisagé comme un **outil d'organisation et de mobilisation**, aussi bien pour la collectivité porteuse, que l'Etat et que pour les partenaires impliqués que ce soient les signataires ou ceux intervenant au quotidien en direction de habitants du quartier.

L'organisation de ce collectif d'acteurs s'est traduit par la mise en place d'une **instance de pilotage** (comité de pilotage) associant plus particulièrement l'Etat, les collectivités, les services de l'Etat et les partenaires signataires.

Cette instance s'est régulièrement réunie (sauf en période de crise sanitaire) principalement pour se prononcer sur les actions retenues dans le cadre de l'appel à projets annuel et échanger sur le bilan des actions menées.

»» **Le contrat de ville** : au niveau local, un outil de mobilisation des politiques portées par Territoires vendômois

Un seul quartier prioritaire sur le territoire communautaire

Le Contrat de ville est porté par la Communauté d'agglomération territoires vendômois (65 communes) en lien avec la Ville de Vendôme, dans un contexte territorial où seule la ville-centre compte un quartier prioritaire politique de la ville.

Force est de constater que les élus des communes de ce territoire à dominante rurale voire très rurale, sont assez éloignés des problématiques du quartier des Rottes, même si de façon plus diffuse, les habitants de leurs communes sont pour certains confrontés à des difficultés comparables.

Il pourrait être intéressant **d'ancrer plus fortement le pilotage de ce contrat de ville au niveau communal**, sans pour autant remettre en cause la mobilisation de l'ensemble des politiques de droit commun portées par la Ville et l'agglomération, organisées en administration locale unique.

Une implication réelle et concrète des collectivités

Les moyens humains dédiés à l'animation du Contrat de ville (direction du Vivre ensemble : 1 EPT alloué en ingénierie), ainsi que cette organisation en administration locale unique ont en effet permis de mobiliser constructivement les politiques de droit commun portées par les collectivités par une prise en compte des enjeux liés à une intervention ciblée et renforcée en direction des habitants du quartier.

Une plus grande transversalité et coopération s'est instaurée et « banalisée » avec bon nombre de directions et de services qui ont progressivement intégrés la nécessité d'avoir une vigilance accrue pour maintenir, renforcer ou adapter les dispositifs et interventions touchant plus particulièrement les publics du quartier des Rottes.

L'implication de la Ville et de la Communauté d'agglomération dans la mise en œuvre du Contrat de ville se traduit également par la **mobilisation de moyens financier** pour cofinancer avec l'Etat et les autres partenaires, les actions retenues dans le cadre de l'appel à projets annuel. (Cf. infra : le contrat de ville en quelques chiffres).

»» Un fonctionnement des instances partenariales à réinventer pour mobiliser plus encore les partenaires ?

Le temps fort de rencontre autour du Contrat de ville est celui du **comité de pilotage** annuel qui comporte généralement un ordre du jour dense et souvent ciblé sur une présentation programme annuel d'actions retenues dans le cadre de l'appel à projets qui doit faire l'objet d'une validation.

La réunion de cette instance laisse trop souvent peu de place à l'expression des partenaires, qui pourraient utilement présenter leurs stratégies pour mobiliser leurs politiques de droit commun en faveur du quartier prioritaire, conformément aux engagements pris lors de la signature du Contrat de ville.

Parallèlement, les partenaires et acteurs opérationnels (notamment ceux engagés dans la mise en œuvre d'actions via l'appel à projets), font ressortir leur souhait de mieux connaître l'ensemble des actions retenues chaque année au titre des différents piliers du Contrat de ville.

Quant aux groupes de travail opérationnels (emploi, réussite éducative, santé principalement) ils se réunissent plus régulièrement afin de coordonner des actions partenariales.

»» La participation des habitants à la gouvernance du Contrat de ville.

Cf. Infra : dynamique citoyenne, de lien social et de participation des habitants



PISTES DE REFLEXIONS ET QUESTIONNEMENTS

- Le contexte territorial permettrait-il d'envisager **la gestion au niveau communal du Contrat de ville**, tout en continuant à associer les élus communautaires en charge des politiques mobilisées pour répondre aux objectifs de ce contrat ?
- **Le fonctionnement du comité de pilotage** pourrait-il évoluer vers un contenu laissant plus de place aux différents partenaires associés à la mise en œuvre du Contrat de ville ?
- **Organisation d'une réunion post-appel à projets** pour présenter la programme d'actions aux acteurs, partenaires et services de l'Etat et des collectivités en enrichissant cette rencontre par des focus thématiques ?

»»» Dynamique citoyenne, de lien social et de participation des habitants

Une dynamique clairement freinée par les effets de la crise sanitaire, qui commence à retrouver un nouveau souffle

Depuis 2015, **la dynamique de participation des habitants du quartier prioritaire** des Rottes s'est exprimée au travers la vie du **Conseil citoyen** des Rottes mais également au travers différentes actions impulsant une dynamique collective **autour de projets et de thèmes spécifiques** dont ont souhaité s'emparer le public fréquentant notamment le Centre culturel des Rottes, équipement de proximité et d'animation sociale globale du quartier.

Globalement, c'est au travers la diversité des dispositifs et des actions que les habitants ont pu s'exprimer aux côtés des acteurs institutionnels, faire connaître leur expertise et leur connaissance du quartier et proposer et contribuer à la construction de projets.



Instauré par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014, le premier **Conseil citoyen** des Rottes a été installé en mai 2016 dans le cadre d'une procédure d'appel à volontariat auprès de tous les habitants du quartier, intégrant des rencontres préalables avec les habitants (réunion de présentation, intervention des animateurs de cohésion sociale dans l'espace public...)

Ce premier Conseil citoyen était ainsi composé d'un collège de dix d'habitants volontaires du quartier et d'un collège de sept acteurs et partenaires du quartier dont six associations et un commerçant.

Le second Conseil citoyen, composé de 10 habitants et cinq acteurs du quartier s'est installé en mai 2019, mais ses activités ont très rapidement été stoppées par la crise sanitaire. Cette seconde instance n'a pas eu un temps suffisant pour construire un collectif solide en capacité de se mettre en position de relais auprès des habitants du quartier durant notamment, les périodes de confinement.

Si la loi préconisait que les Conseils citoyens soient portés par une instance indépendante vis-à-vis des pouvoirs publics, cela n'a pas été possible en raison de l'absence de structures/associations et capacité d'animer les travaux du collectif d'habitants et d'acteurs du quartier.

Si la crise sanitaire a clairement mise à mal les dynamiques collectives de participation des habitants et détérioré les liens sociaux, la reprise des activités à partir des structures de proximité dans le quartier (centre culturel, centre social...) permet aujourd'hui de retrouver un public plus nombreux exprimant avant tout la volonté de retrouver des moments de convivialité, notamment festifs, dans le quartier.

La thématique de la participation citoyenne a fait l'objet d'échanges dans le cadre de la matinée d'évaluation du Contrat de ville du 31 mai 2022 avec les constats et pistes de réflexions suivants :

Conseil citoyen- points forts

- Une nouvelle **instance accompagnée par une animatrice** du Conseil citoyen dans son fonctionnement et ses réflexions, avec des moyens pour travailler hors des rencontres officielles dans une salle dédiée au pôle associatif Jules Ferry, (accès à du matériel pour travailler...)
- Un Conseil citoyen **demandeur de formations** pour mieux appréhender leur rôle et l'environnement institutionnel dans lequel il évolue avec des interventions, notamment de Ville au² et de l'association ALIRE ;
- Une majorité de membres qui considèrent que le Conseil citoyen est un **bon espace pour débattre, échanger**, estimant que le statut de conseiller citoyen leur confère un rôle de porte-parole et même de représentant des habitants du quartier ;
- Des conseillers citoyens intéressés par la construction de **projets concrets pour le quartier**.

Conseil citoyen- points faibles

- Des conseillers citoyens qui globalement ont **peiné à s'emparer de l'outil contrat de ville** et à se projeter dans la participation à des instances institutionnelles ;
- Une volonté de construire des projets pour donner un sens à l'engagement au sein du Conseil citoyen... mais un temps des projets non adapté à une envie d'agir vite et concrètement ;
- **Un essoufflement de la participation aux réunions**, encore plus perceptible pour le second conseil citoyen dont l'action a été stoppée par la crise sanitaire ;
- **Une autonomie du Conseil citoyen qui n'a pu être envisagée** faute d'une dynamique collective permettant à terme de construire une association porteuse ;
- Globalement, collectivité et conseillers citoyens ont du se saisir d'un nouvel outil participatif très ouvert à la participation des habitants mais dont **l'appropriation a été relativement complexe pour tous**.



Emploi et insertion socioéconomique

Des interventions soutenues et ciblées et un renouvellement des modes de coopération partenariaux

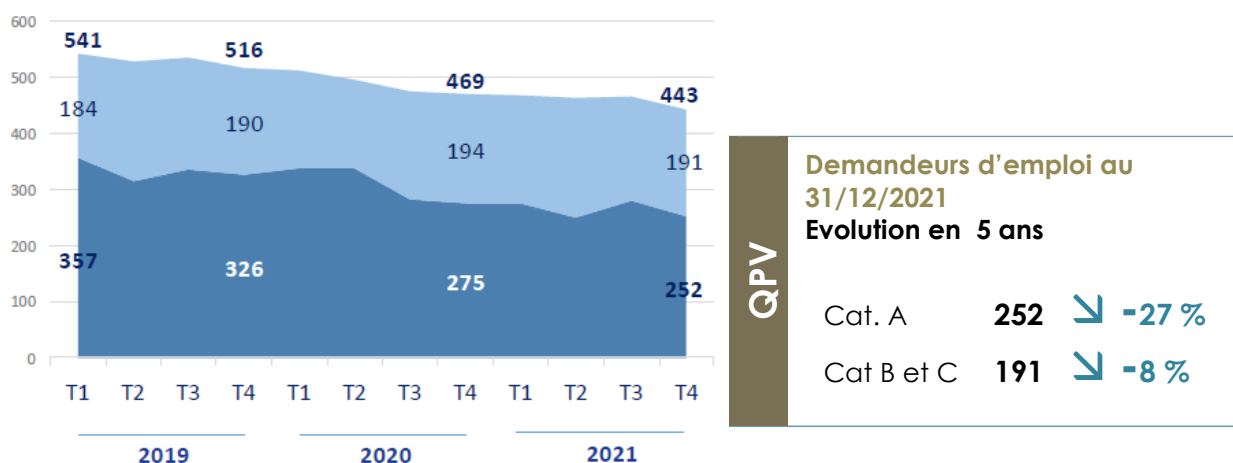
» Une situation des habitants face à l'emploi qui tend à s'améliorer...mais un retour difficile vers l'activité des publics éloignés de l'emploi

La situation des habitants face à l'emploi tend à s'améliorer avec une diminution récente du nombre de demandeurs d'emploi mais il est toujours constaté davantage de chômage et de difficultés dans l'accès à l'emploi de certaines catégories de personnes.

Avec un **taux de chômage de 5,3 % à la fin de l'année 2021**, la zone d'emploi de Vendôme est celle qui enregistre le plus faible taux de chômage de la Région Centre Val de Loire.

Cette évolution favorable du taux de chômage sur le territoire, s'est traduite par une **diminution du nombre de demandeurs d'emploi (DE) issus du quartier prioritaire** sur les 5 dernières années, qui concerne plus **particulièrement les demandeurs d'emploi de catégorie A**, sans activité au cours du mois.

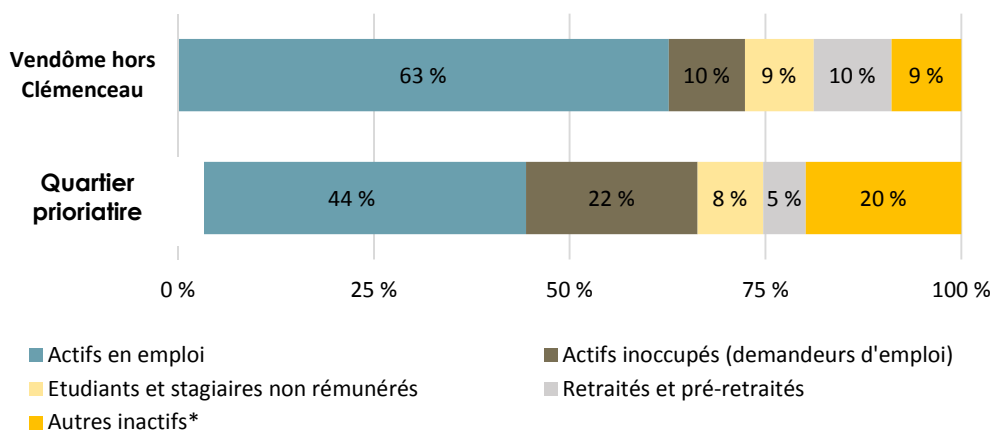
Evolution trimestrielle du nombre de demandeurs d'emploi résidant dans le QPV selon la catégorie



Si la part des demandeurs d'emploi n'ayant pas travaillé au cours du mois tend à se réduire parmi l'ensemble des inscrits de catégorie A, B ou C, et de façon plus prononcée au sein du quartier prioritaire (moins de 57 % de l'ensemble contre 63 % deux ans plus tôt), **cette proportion demeure toutefois supérieure à celle enregistrée hors quartier prioritaire.**

On observe globalement une **surreprésentation des personnes en âge de travailler qui se déclarent sans activité au sein du quartier prioritaire**, avec deux fois plus d'actifs inoccupés et deux fois plus d'inactifs, ni retraités, ni étudiants.

Seulement 44 % des habitants âgés de 15 à 64 ans sont en emploi contre 63 % dans le reste de la ville.

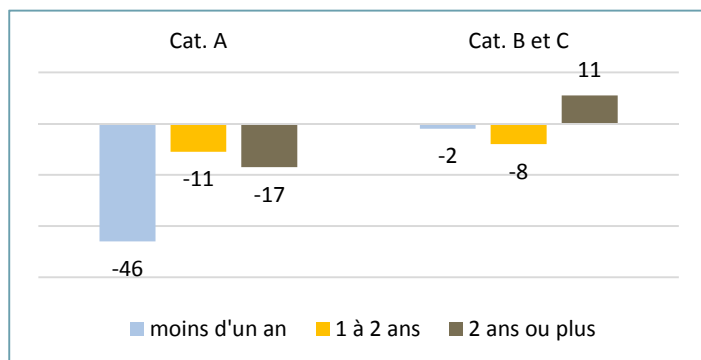


En 2018, le taux d'activité des femmes est moindre dans le quartier prioritaire (53 %) que dans le reste des autres quartiers de Vendôme (de 65 à 72 % selon les quartiers).

De ce fait, les femmes ne représentent que 46 % des demandeurs d'emploi résidant dans le quartier des Rottes et cette disparité entre hommes/femmes s'accroît avec le temps : en décembre 2014, on dénombrait autant d'hommes que de femmes parmi les demandeurs d'emploi dans le quartier prioritaire (Hommes 245 et femmes 242).

Même dans une situation plus favorable, le retour à l'emploi concerne moins les **demandeurs d'emploi de longue durée**, inscrits depuis plus d'une année à Pôle emploi.

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi du quartier prioritaire selon l'ancienneté d'inscription et la catégorie (déc. 2019 / déc. 2021)



QPV

238 demandeurs d'emploi de **longue durée** (inscrits depuis 1 an ou plus) au 31/12/2021

35 % des demandeurs d'emploi sont inscrits **depuis 2 ans ou plus**

Alors que la part des **demandeurs d'emploi non qualifiés** issus du quartier prioritaire demeure nettement supérieure à celle constatée pour l'ensemble des demandeurs d'emploi, quelles que soient les catégories, le nombre de demandeurs d'emploi peu qualifiés a nettement baissé au cours de l'année 2020, alors que le nombre de ceux les plus qualifiés restait relativement stable.

L'année suivante, la reprise économique a davantage profité aux demandeurs d'emploi plus qualifiés (- 11 % contre - 3 % pour les autres).

En ce qui concerne les jeunes de moins de 26 ans, ils apparaissent sous représentés parmi les demandeurs d'emploi dans le quartier prioritaire (12 % contre 16 % hors QPV).

La part des jeunes accompagnés par la Mission locale du Vendômois demeure quant à elle stable : 12 % des jeunes accompagnés sont issus du quartier prioritaire entre 2019 et 2021, contre 12,8% en 2017.

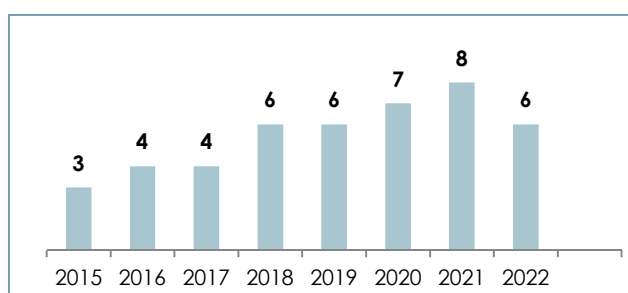
» Des actions du Contrat de ville diversifiées et ciblées sur les publics éloignés de l'emploi

Entre 2015 et 2022, **47 actions Emploi, insertion socioprofessionnelle et formation** ont été mises en œuvre en direction des habitants du quartier prioritaire en recherche d'emploi.

340 000 € ont été mobilisés par l'Etat (59 %) et la Communauté d'agglomération Territoires vendômois (41 %) pour financer les projets retenus sur la période 2015-2022.

Le nombre de projets liés à l'accès à l'emploi portés par les acteurs et partenaires, a progressé, prenant notamment en compte les attentes de l'Etat en termes de mobilisation des financements sur le pilier Emploi du Contrat de ville (objectif de 40 % des financements Etat fléchés sur le pilier emploi).

Nombre de projets Emploi cofinancés 2015-2022



11 porteurs de projets locaux, sont intervenus auprès des personnes sans emploi et à la recherche d'emploi dans le cadre d'actions d'insertion socioprofessionnelle et d'insertion professionnelle, s'adressant notamment à des personnes éloignées de l'emploi.

Asso. Parenthèse	Coaching-Estime de soi	Lever les freins d'accès à l'emploi (image de soi, confiance en soi, expression...) 2016 / 2017 / 2018 / 2019 / 2020 / 2021 / 2022
Via Formation	Horizon emploi	Redéfinir un projet professionnel, remobiliser vers l'emploi et développer un réseau 2015 / 2016 / 2017 / 2018
Chambre de métiers et de l'artisanat 41	Déclic orientation	Sensibiliser les collégiens à l'apprentissage et les accompagner dans leurs choix 2015
	Artisanat City Tour	Faire découvrir les métiers et notamment ceux de l'artisanat par le biais d'ateliers innovants (camion avec espace num.) 2021
BGE-ISMER	Comptoir de l'entreprise	Evaluer et développer son potentiel entrepreneurial en vue de créer une entreprise 2018
	Comptoir de la création	Sensibilisation à l'entrepreneuriat et

	Rallye entrepreneuriat	détection d'entrepreneurs en besoin d'accompagnement 2019 Découverte du métier de chef d'entreprise et initiation à la démarche entrepreneuriale et dynamique de projet 2021
	Parcours je découvre et j'entreprends	Action en milieu scolaire / découverte de l'entrepreneuriat 2018 /2019 /2020 / 2021 / 2022
Artéfacts	Accès au numérique	Sensibiliser au numérique pour créer une appétence à se former et à intégrer l'emploi dans le numérique
Actiom'41	Action Français langue étrangère - Illettrisme	Améliorer les connaissances de base des salariés en emploi précaire 2015 / 2016 /2017 /2018 /2019
CIDFF 41	En toute vers l'emploi	Accompagnement, plus particulièrement des femmes, vers le recherche d'un emploi et/ou d'une formation 2019 / 2020 / 2021 / 2022
	Permanences d'accueil, d'information, d'orientation	Accueil, informations, orientation et accompagnement dans un parcours emploi /formation 2020 / 2021 / 2022
Mission locale du Vendômois	Découvre ton territoire	Parcours de découverte de l'environnement dans lequel évoluent les jeunes (emploi, formation, culture, sport...) 2019 /2020
CRIA	Bilans de compétences	Réalisation de bilans de compétences de base en lien avec le projet professionnel 2020
LEAP Sainte-Cécile	Découverte et sensibilisation aux métiers de l'aide à la personne	Parcours de découverte su secteur d'activité et des métiers de l'aide à la personne 2017 / 2018 /2019 /2020 /2021 / 2022
Greta Val de Loire	Découverte et sensibilisation aux métiers de l'hôtellerie restauration	Parcours de découverte su secteur d'activité et des métiers de l'hôtellerie-restauration 2020 /2021

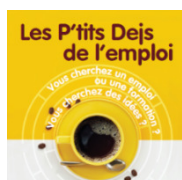
» Une mobilisation des acteurs de l'emploi pour intervenir en proximité depuis 2020 avec la mise en place des P'tits Dèjs de l'emploi du Centre culturel des Rottes

L'évaluation 2018 du Contrat de ville puis les travaux préparatoires au Protocole de rénovation du Contrat de ville signé en 2019, avaient mis en évidence, la nécessité **d'améliorer les échanges et la coordination** entre les différents acteurs de l'emploi, mais également d'expérimenter **des actions en proximité des habitants** du quartier prioritaire en adaptant les modalités d'intervention.

C'est à partir de ces constats que s'est concrétisée la mobilisation d'un collectif d'acteurs institutionnels et associatifs autour la mise en place d'un temps régulier de présence au plus près des habitants, sous la forme de mini-forums appelés **Les P'tits Dèjs de l'emploi**

Cette action avait pour double objectifs :

- **Pour les acteurs de l'emploi**, de renforcer l'interconnaissance des actions proposées sur le territoire et de créer un réseau d'informations permanent permettant une meilleure orientation des publics vers les dispositifs existants, qu'ils soient politique de la ville ou de droit commun, et de mieux identifier les difficultés et les potentiels des habitants du quartier sans emploi et à la recherche d'un emploi pour adapter, le cas échéant leurs actions, propositions de formation, mode d'action...
- **Pour les habitants du quartier**, d'accéder plus facilement aux acteurs de l'emploi dans un environnement connu et accessible et d'échanger en vis-à-vis et de façon personnalisée sur les freins à l'accès à l'emploi (santé, mobilité, garde d'enfants...) en pouvant par la suite, bénéficier d'un accompagnement, notamment par la présence d'agents de proximité du Centre intercommunal d'action sociale.



18 matinées des P'tits Dèjs de l'emploi ont eu lieu depuis fin 2020, avec des périodes de suspension en raison de la crise sanitaire. D'un rythme hebdomadaire, ces matinées sont devenues mensuelles et thématiques : matinée accès aux droits, matinée de sensibilisation aux métiers de l'hôtellerie-restauration, matinée de découverte des métiers de l'aide à personne.

Institutions

- Pôle emploi
- Mission locale
- Centre intercommunal d'action sociale
- Maison départementale de la cohésion sociale
- Point d'accès au droit
- Point d'accès au numérique pour les démarches administratives

Associations

- BGE-ISMER (création d'entreprises)
- Centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIP emploi)
- Association Parenthèse (image et estime de soi)
- Avade (association intermédiaire)
- Régie de quartier
- CRIA (savoirs de base et illettrisme)

Organismes de formation

- GRETA Val de Loire
- Centre de formation professionnelle Sainte-Cécile (aide à la personne)

Entreprises

- Agences d'intérim (ADDECO-START PEOPLE-MANPOWER)

Cette action a permis de mieux structurer un écosystème d'acteurs impliqués autour des problématiques d'accès à l'emploi et la formation des habitants du quartier prioritaire, s'inscrivant dans une stratégie territoriale plus large portée par le **Comité pour le Développement de l'Emploi copiloté par l'Etat et la Région Centre Val de Loire (CoDeve)**



Une évaluation partenariale qui fait ressortir des atouts et des faiblesses des interventions, avec des pistes à approfondir dans le cadre d'une prochaine contractualisation

Points forts

- **Une meilleure interconnaissance des acteurs**, grâce, notamment, à la mise en place des P'tits Dèjs de l'emploi qui a permis de fédérer les partenaires autour des problématiques spécifiques d'accès aux droits et à l'emploi des habitants du quartier prioritaire.
- **Une meilleure connaissance des actions et projets portés** par l'ensemble des partenaires (acteurs de l'insertion sociale, l'insertion économique, la formation, l'emploi) favorisant une meilleure orientation des personnes à la recherche d'un emploi ou d'une formation et la mise en place, le cas échéant d'un parcours pour les bénéficiaires
- **Une action de proximité, les P'tits Dèjs de l'emploi, plébiscitée** par les partenaires, qui retrouvent un contact direct avec les demandeurs d'emploi et plus largement les habitants du quartier prioritaire, d'autant plus dans le contexte plus récent de distanciation de lien durant la période de crise sanitaire.

Points faibles

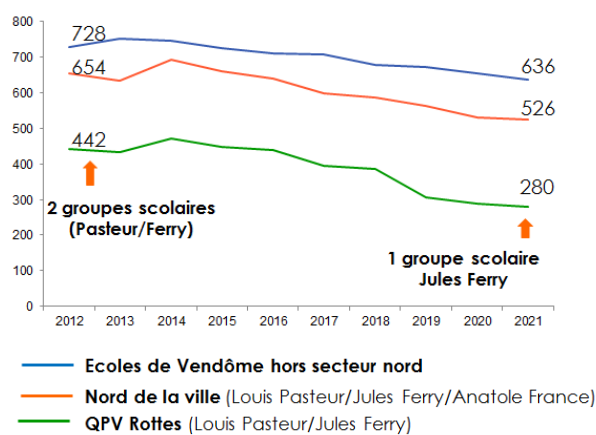
- **Difficultés du public à adhérer aux différentes actions** spécifiquement déployées pour répondre à leurs besoins en termes d'accès aux droits, d'accès à l'emploi et la formation.
- **Un nombre d'actions trop important** au regard du nombre de demandeurs d'emploi du territoire, d'une part, et des nombreux freins à l'emploi cumulés par ces publics d'autre part.
La conjoncture économique favorable aux recrutements a permis le retour / accès à l'emploi de nombreuses personnes. Si le taux de chômage est en forte baisse, les publics ne retrouvant le chemin de l'emploi cumulent diverses problématiques : désocialisation pour certains, manque de compétences, inadéquation des compétences avec les offres d'emploi, connaissances de base non acquises (FLE, illettrisme), manque de savoir-être, de motivation, faible mobilité, condition physique dégradée...
- **Pour la part du public demeurant très éloignée de l'emploi**, de nombreux freins restent à lever avant de penser accès à l'emploi.



Réussite éducative et scolaire

» **Réussite scolaire** : toujours de grandes fragilités malgré des interventions structurantes et des actions spécifiques auprès des enfants et de leurs familles

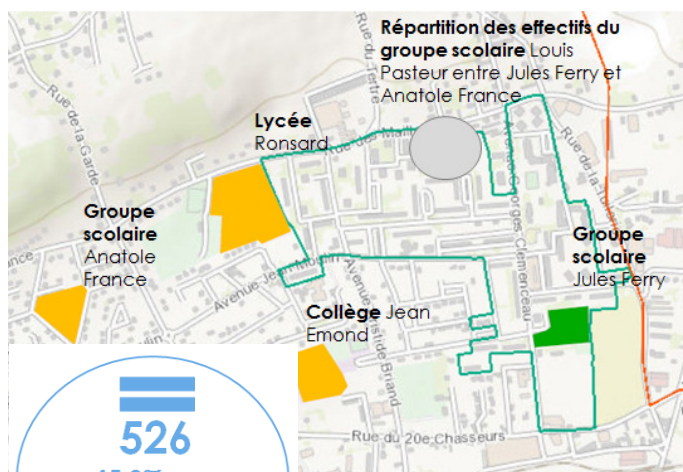
» **Une diminution des effectifs scolaires** à l'échelle de la ville et du quartier prioritaire depuis 2015



Les effectifs scolaires dans les écoles publiques de la commune ont diminué de 15,9 % en 10 années et **58 % de cette baisse (128 élèves) concerne les groupes scolaires du quartier prioritaire.**

Cette évolution est notamment à mettre en relation avec la diminution constante depuis 2010, du nombre de naissances domiciliés à Vendôme : 188 en 2010 et 102 en 2021 (- 45,7 %).

» **Un seul établissement scolaire dans le quartier prioritaire en 2002**

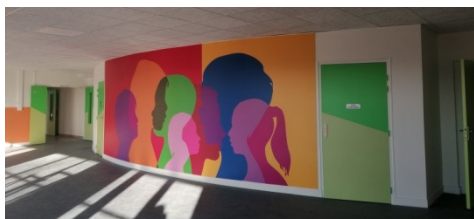


A la rentrée 2021, seul le groupe scolaire Jules Ferry est encore inclus dans le périmètre réglementaire du quartier prioritaire, les effectifs du groupe scolaire Louis Pasteur ayant été répartis entre les groupes scolaires Jules Ferry et Anatole France.

A la rentrée 2021, **43,4 %** des élèves de maternelle et **38,6 %** des élèves d'élémentaires de l'école Anatole France **sont issus du quartier prioritaire des Rottes**

Les écoles du secteur nord accueillent **526 élèves** à la rentrée 2021-2022 dont 246 scolarisés à Anatole France et 280 à école Jules Ferry.

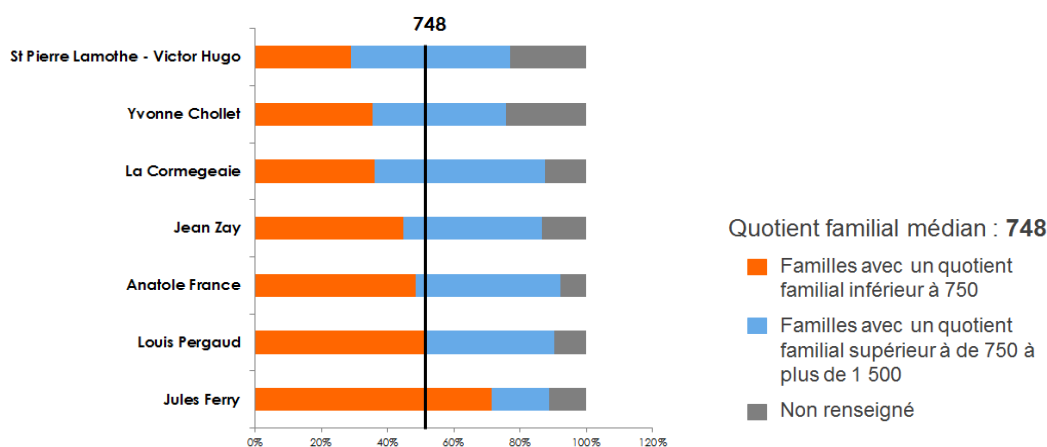
» Une intervention forte de la ville pour favoriser une plus grande mixité sociale et culturelle et améliorer les conditions d'accueil des élèves et des équipes éducatives



La ville de Vendôme a réalisé les travaux de restructuration, réhabilitation et agrandissement des écoles Jules Ferry et Anatole France avec **un investissement de 7 544 250 € TTC**.

Cette intervention constituait l'un des engagements majeurs de la commune dans le cadre du Contrat de ville de Vendôme.

» Une mixité sociale et culturelle équilibrée pour le groupe scolaire Anatole France et toujours socialement marqué pour le groupe scolaire Jules Ferry



» La parentalité : un enjeu majeur partagé par l'ensemble des partenaires dans contexte de sortie sanitaire qui a fortement dégradé les liens avec les familles

Depuis 2015, la dynamique partenariale a permis de faire émerger de nouvelles actions depuis 2015 permettant de favoriser et de renforcer l'accompagnement des parents dans leur rôle éducatif, notamment en ce qui concerne le lien avec l'école.

Le Programme de réussite éducative (PRE) des Rottes a impulsé la mise en place d'un groupe d'échanges permettant d'expérimenter différents types d'actions adaptées aux problématiques rencontrées dans le quartier :

- les **Cafés des parents** thématiques au sein de l'école maternelle Jules Ferry et Anatole France ;
- les Cafés partagés au sein de l'école maternelle Louis Pasteur ;
- les journées des partenaires au sein des trois écoles élémentaires et les Journées parentalité avec des ateliers en classe et des portes ouvertes **lors de la rentrée scolaire** ;
- Les journées des partenaires à l'occasion **des inscriptions des enfants** à l'école maternelle.

Des ateliers parentalité ont également été mis en œuvre entre 2016 et 2020 (suspension en raison de la crise sanitaire). Ils ont été co-animés toutes les semaines par un animateur de cohésion sociale (adulte-relais) du Centre culturel et les enseignants, dans les deux écoles maternelles des groupes scolaires du quartier.

Cette action a été co-construite avec les équipes enseignantes avec les objectifs de développer le lien avec les familles et favoriser les échanges oraux en français avec les parents.

» **En école primaire** : des fragilités sociales et éducatives des familles qui impacte la réussite scolaire des enfants, encore plus fortement pour le groupe scolaire Jules Ferry

Les élèves de primaire ont globalement **un niveau scolaire** qui se démarque de celui des enfants des autres écoles de la ville, avec de réelles difficultés d'apprentissage, à mettre en relation, notamment, avec les difficultés socioéconomiques et éducatives des familles du quartier.

Les derniers éléments connus concernant sont ceux de l'année scolaire 2016-2017 :

Taux d'acquisition des compétences en français et mathématiques 2016-2017

	Palier 1 CE1		Palier 2 CM2	
	Français	Mathématiques	Français	Mathématiques
Louis Pasteur	34,4 %	39,19 %	30,4 %	34,7 %
Jules Ferry	36 %	40 %	32 %	44 %
Anatole France	100 %	100 %	85,7 %	85,7 %

Taux de retard scolaire d'au moins une année en 2016 – 2017

	Taux de retard
Louis Pasteur	21,7 %
Jules Ferry	20 %
Anatole France	19 %
Circonscription	13,5 %
Département	13,8 %

La précarité sociale s'est plus fortement ressentie dans le contexte de crise sanitaire / sortie de crise, avec une priorité pour les familles de faire face, avant tout ; à des besoins primaires (nourriture, logement, travail...), les questions relatives à la scolarité étant relayées au second plan des préoccupations.

Des liens avec les familles sont de plus en plus complexes et l'investissement des familles se dégrade, malgré les difficultés rencontrées par de nombreux enfants : parents ne se présentant pas aux réunions des équipes éducatives, de même pour les rencontres avec la référente du "PRE, inscription tardive des enfants à leur entrée en maternelle...

Les difficultés lors de l'entrée des enfants en maternelle demeurent un sujet pour les équipes éducatives :

- des parents qui ne pensent pas à inscrire leur(s) enfant(s) ;
- des enfants qui ne parlent pas français en entrant à l'école maternelle pour certains ;
- la question de la propreté des enfants qui n'est pas toujours gérée lors de l'entrée en maternelle (des enfants qui arrivent de plus en plus à l'école avec leur couche) ;
- une communication complexe avec les familles, notamment en raison de d'une moindre maîtrise de la langue française.

La **rentrée échelonnée pour** les enfants arrivant en petite section de maternelle favorise une adaptation en douceur, cette étape constituant pour certains d'entre eux une première expérience éducative en collectivité. **Il semble que cette période de rentrée échelonnée (2 jours ?) ne soit pas suffisante pour accueillir plus particulièrement les tout-petits et leurs parents** au sein de l'école, au regard des

» **Le collège Jean Emond** : un établissement qui accueille environ 20 % d'élèves du quartier prioritaire et qui bénéficie d'une « mixité sociale intelligente »

Les élèves du collège Jean Emond proviennent de Vendôme (dont le quartier prioritaire) mais également de dix communes du Vendômois, ce qui offre la possibilité aux enfants du quartier entrant au collège d'évoluer au sein d'un collectif présentant une plus grande mixité sociale et culturelle.

En termes social :

- Les PCS défavorisées représentent 39 % de la population (Segpa incluse), ce qui est un taux légèrement plus élevé que la moyenne départementale (38 % et académique (36%).
- Le nombre d'élèves boursiers est significatif (32 %) et supérieur de 8 points aux taux départementaux et académique.

En termes de réussite scolaire

- **Baisse régulière et significative depuis 3 ans, du taux d'élèves en retard** à la rentrée en 6^{ème} pour les élèves issus du quartier prioritaire, pour arriver en 2021 à un niveau identique à celui des élèves hors quartier prioritaire ;
- **Maîtrise des fondamentaux en 6^{ème} (2021)** : les résultats globaux du collège sont proches des niveaux départementaux et académiques. Cependant, **les résultats des élèves issus du quartier prioritaire sont en retrait** par rapport aux résultats des autres écoles du secteur de recrutement du collège (en français, sur la fluence et la compréhension de l'écrit et en mathématique, sur la résolution de problème – **très en retrait pour l'école Jules Ferry**)
- **Les résultats globaux au DNB** (diplôme national du Brevet) sont satisfaisants et en progrès pour 2021 avec une réduction des écarts de réussite entre élèves issus du quartier des Rottes et les autres (-28 % en 2019 contre -16% en 2020). Ces résultats restent à stabiliser pour les années à venir (crise sanitaire...)

Poursuite des études post 3^{ème} :

- Entre 54 % et 71 % des élèves (selon les années) sont orientés vers la **2^{nde} générale et technologique**
- **Orientation vers la voie professionnelle** régulièrement supérieure au taux académique et très majoritairement tournée vers les filières proposées sur le bassin de Vendôme qui sont bien identifiées par les élèves (logique de proximité géographique primant souvent sur l'appétence et le contenu)

En 2019 et 2020, les élèves du quartier prioritaire s'orientent environ deux fois plus vers la voie professionnelle que les autres élèves.

» Réussite éducative : des acteurs impliqués auprès des enfants et des jeunes et de leurs familles

La **Réussite éducative est entendue ici comme** une notion large qui ne se résume pas à la réussite scolaire et qui renvoie, pour les enfants et les adolescents à **l'estime de soi et la confiance en soi** comme capitaux personnels indispensables à la construction d'une trajectoire personnelle positive, à la **capacité à vivre en société**, à entrer en relation avec autrui, dans le respect des autres et de soi-même, à l'acquisition d'une capacité d'insertion scolaire et professionnelle et à la mise en œuvre **d'un projet personnel** à partir de la mobilisation de l'ensemble de ses ressources.

A ce titre elle mobilise autour des enfants et des adolescents, les parents, l'entourage et une **communauté d'acteurs éducatifs**, socioéducatifs, culturels, sportifs qui contribuent au bien-être et à l'épanouissement global.

Les principaux éléments d'évaluation sont les suivants :

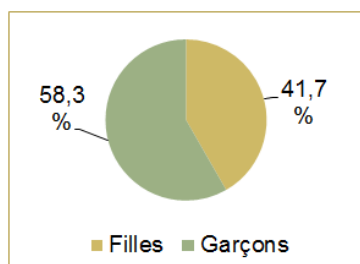
» **Le programme de réussite éducative** : un dispositif qui fédère constructivement les acteurs éducatifs et socioéducatifs autour de l'accompagnement personnalisé des enfants de 2 à 16 ans et de leurs familles, issues du quartier prioritaire

La force du PRE repose sur un **réseau coordonné de partenaires** qui poursuivent un objectif commun, celui de favoriser le développement des potentialités et des compétences des enfants pour une meilleure insertion dans la vie.

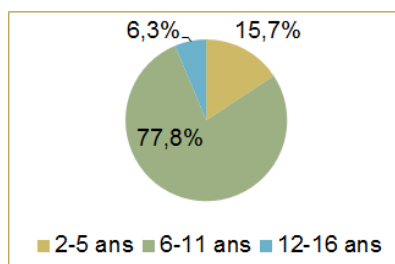
Animé par une équipe de professionnels, le dispositif s'intéresse à chaque famille identifiée pour échanger sur les besoins de son/ses enfant(s) afin de proposer un parcours adapté et individualisé favorisant son bien-être, sa santé, sa réussite scolaire, sa participation aux activités sportives et culturelles.

Le partenariat du PRE des Rottes est très dynamique et constitue le réseau de référence du Contrat de ville dans le domaine de la réussite éducative.

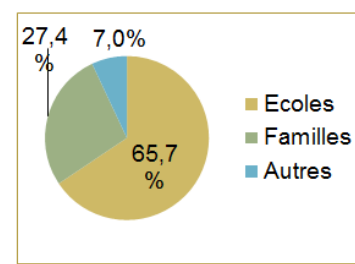
- **330 enfants/jeunes et leurs familles** accompagnés par le PRE entre 2015 et 2021



Une majorité de garçons



Une majorité d'élèves entrés dans le PRE issus d'écoles élémentaires



2/3 des enfants orientés par l'école
Autres : SPS-AEMO-CADA-MDCS

Des enfants qui cumulent ou non lors de leur entrée **des fragilités sociales, éducatives, scolaires, sanitaires ou familiales**

Des enfants majoritairement issus des groupes scolaires Jules Ferry, Louis Pasteur et Anatole France

28,2 % d'enfants ayant un retard scolaire lors de leur entrée dans le PRE

69 % des enfants bénéficiant d'une action du PRE et 31 % de 2,3 ou 4 actions mises en œuvre par le PRE

59 enfants et 33 parents ayant bénéficié d'une aide de la psychologue du PRE (actions collectives en 2021)

- **Un programme d'actions** s'articulant autour de **4 axes** qui font échos aux principales fragilités des enfants orientés vers le PRE et qui ont fait l'objet d'adaptation chaque année en fonction des évaluations réalisées.

<p>Accompagnement à la scolarité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coup de pouce clé • Accompagnement à la scolarité • Ateliers de préentrées • Ateliers logique et mathématique • Ateliers sociaux éducatifs pendant les vacances
<p>Développement du potentiel social, culturel et sportif</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accès aux pratiques culturelles • Accès aux pratiques artistiques • Accès aux loisirs
<p>Développement du potentiel social, culturel et sportif</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accès aux loisirs en famille (sorties culturelles et de loisirs avec les parents) • Accompagnement à la parentalité : groupe de parole, action éducative familiale (AEF), sensibilisation à l'alimentation
<p>Prévention santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Bien être psychique : intervention d'une psychologue • Bien être corporel : ateliers d'éveil corporel et ateliers socio esthétique

- **145 sorties « positives » après une évaluation d'un parcours réussi** qui résulte, du regard croisé entre les différents partenaires de l'EPRE et les autres partenaires autour du parcours de l'enfant, d'une atteinte partielle ou totale des objectifs et d'une prise en charge par une structure partenaire (AEJ, SPS, Centre social, club sportif, etc.)

135 enfants sont sortis du dispositif suite à un abandon (56), un déménagement (55), un placement (7) ou une réorientation.

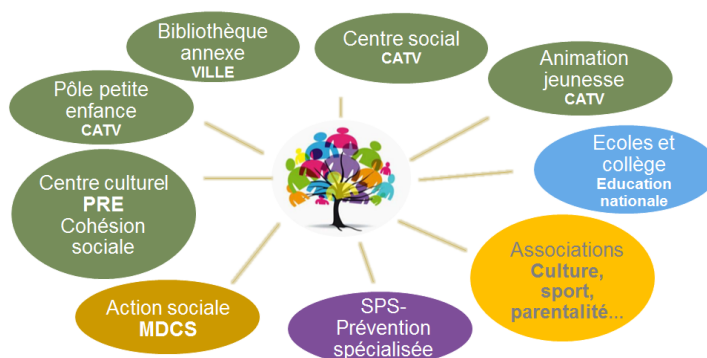
» **Un réseau d'acteurs dense** dont l'implication auprès des publics jeunes du quartier et de leurs familles ne faiblit pas...mais des pistes d'amélioration en termes de communication et d'information entre partenaires

La force de ce réseau d'acteurs repose sur, la densité, la complémentarité et la dimension souvent partenariale des actions déployées, notamment au titre du droit commun de partenaires mobilisés.

Du point de vue partagé des partenaires, la communication mériterait d'être améliorée afin de disposer des informations avant les familles afin de les orienter vers les actions et les projets mis en œuvre.

Concernant les projets annuels du Contrat de ville, il est ressorti le souhait de mieux connaître les actions retenues et les partenaires sollicités dans le cadre de cet appel à projets. Il existe également la volonté de proposer des actions communes sur la base d'une meilleure information.

Principaux acteurs éducatifs et socioéducatifs impliqués dans le cadre du contrat de ville au titre de la réussite éducative



■ **Des activités jeunesse** organisées à partir de la structure d'accueil du quartier qui rencontre le public jeune du quartier

Centre culturel : (24 Avenue Georges Clémenceau)
02.54.89.16.50

- Horaires d'accueil période scolaire : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16 h 00 à 18 h 30. Mercredi : 14 h 00 - 18 h 00.
- Horaires vacances scolaires : Du lundi au vendredi de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00

Les activités de la Direction enfance Jeunesse de Territoires vendômois se déploient à partir du Centre culturel des Rottes, avec des temps d'accueil pour les enfants et les jeunes de 9 à 17 ans, tous les jours de la semaine en fin de journée et pendant toutes les vacances scolaires :

- **159 enfants et jeunes** ont fréquenté les activités jeunesse en 2021 au Centre culturel dont 59 % de 9-13 ans et 41 % de 14-17 ans
- Des activités variées, des sorties, des séjours et des projets construits pour et par les jeunes, accessibles gratuitement, et encadrés par 4 animateurs jeunesse
- Des sorties et séjours financés dans le cadre du Contrat de ville : dispositif Ville-Vie-Vacances

- De nouvelles interventions avec notamment le développement des **chantiers citoyens** en 2021 avec des places fléchées pour les jeunes du quartier et des échanges avec la nouvelle structure jeunesse du centre-ville, le Passage-maison de la jeunesse Territoires vendômois, afin de favoriser le brassage des publics.

■ **Des dispositifs d'accompagnement à la scolarité** pour les élèves des deux groupes scolaires du secteur nord de la ville

Le Centre social (Territoires vendômois) et le PRE déploient des actions complémentaires d'accompagnement à la scolarité en direction des enfants scolaires dans les écoles du secteur nord.

Le dispositif mis en œuvre par le Centre social implique le **recrutement par Territoires vendômois de deux intervenantes**, avec le soutien financier de la CAF 41 via les CLAS (

En 2021-2022, le dispositif s'est amplifié au regard des nouvelles modalités d'accompagnement de la CAF, avec notamment, le **développement des actions de soutien à la parentalité et l'appropriation des outils numériques**.

Sur la période scolaire 2021-2022, **69 enfants du CP au CE1** ont participé aux actions CLAS (deux séances hebdomadaires de 1 h 15) dont 54,8% scolarisés à l'école Jules Ferry et 38,7 % à l'école Anatole France.

■ **Des Mercredis découvertes** pour l'épanouissement culturel, sportif et artistique des enfants de 6 à 11 ans du quartier prioritaire, en lien avec les familles



Depuis la rentrée scolaire **2018-2019, et pour amplifier les interventions en direction des enfants** du quartier, la Ville de Vendôme a mis en place les Mercredis découvertes, proposant des activités sportive, culturelles et artistiques (piscine, tennis, hockey sur gazon, patinoire, multimédia, danse, cirque, musique...).

Les parents sont accueillis pour un café en introduction des séances pour créer un lien autour des activités des enfants et des restitutions aux parents ont lieu en fin de cycle.

72 enfants ont participé aux activités sur 4 ans et 28 enfants étaient inscrits en 2021-2022 (58 % de garçons et 42 % de filles et 76 % d'enfants entre 6 et 8 ans).

■ **Une présence et une intervention des éducateurs du service de prévention spécialisé** complémentaire et concertée avec les animateurs jeunesse et la animateurs de cohésion sociale

Le service de prévention spécialisée de l'ACESM intervient sur le territoire communal et plus particulièrement dans le secteur du quartier prioritaire des Rottes, où résident encore plus d'enfants et jeunes.

Il accompagne les enfants et les jeunes de 11 à 22 ans et + avec 57 jeunes accompagnés en 2020 au travers des suivis individuels et des actions collectives mises

en œuvre par le SPS avec des rencontres avec les éducateurs de rue dans l'espace public.

La Ville de Vendôme soutient financièrement le fonctionnement de ce service à hauteur, sur les trois dernières années de 41 000 € par an et un total de **339 301 € alloués entre 2015 et 2021**

Un renforcement significatif des moyens financiers alloués par la Ville et l'Etat pour la mise en œuvre de **chantiers éducatifs** en direction des jeunes (16 ans et +) du quartier est à souligner 2 291 € en 2015 et 7 900 € en 2022 (375 h de chantier en 2022).

■ **Un constat partagé de relations dégradées avec les familles** mais des enfants et des jeunes qui ont envie de s'engager dans les activités et des projets

Les contacts sont plus difficiles depuis la crise sanitaire, les familles se sont isolées, ont eu du mal à revenir vers les structures, ne se saisissent pas des informations qui leur sont transmises et des opportunités du quartier.

La crise sanitaire semble avoir agi comme **un accélérateur des tendances de désinvestissement du rôle parental des familles**. Le processus était toutefois déjà à l'œuvre auparavant, mais cette période a accentué le désengagement des parents. Tous les acteurs constatent un repli des familles et une très grande difficulté à établir des relations avec elles, difficulté renforcée par la barrière de la langue.


Le désintéressement des parents et des enfants pour l'école qui n'est plus une priorité est préoccupant : déménagement à n'importe quelle période de l'année, relance des familles pour les pré-inscriptions, refus des parents quant aux orientations proposées pour les enfants en difficulté...


Si les relations avec les parents sont plus complexes, **les enfants et les jeunes manifestent l'envie de reprendre le chemin des activités** : forte fréquentation de l'accueil jeune du Centre culturel, séjour vacances de Pâques complet, mobilisation de nouveaux jeunes par le service de prévention spécialisée... Dans ce contexte, il convient donc de privilégier des **relations directes avec les enfants et les jeunes**, lorsque le contact avec les parents est difficile à établir.

■ **Un accès à la culture et aux pratiques artistiques** toujours plus difficile pour les enfants et les jeunes du quartier

De nombreuses actions de sensibilisation, de découverte et d'accompagnement sont déployées **dans le quartier** (quartier de saisons, Mercredis Découvertes, actions du PRE...) et rencontrent pleinement leur public.

Mais, en ce qui concerne les enfants et les jeunes, il est toujours constaté **un très grand déficit d'inscription** des publics issus du quartier dans les structures locales (danse, musique, bibliothèque, école de musique ...

Part des enfants du QPV inscrits aux **activités du Musée**  5,9%

Part des enfants du QPV inscrits à l'**école de musique**  1,7%



Répartition enfants 6-17 ans Vendôme - QPV Rottes en 2018

Un déficit persistant d'accès à des activités de droit commun en termes de pratiques artistique

■ **Des pratiques sportives** qui s'exercent surtout en dehors des structures (clubs) et dispositifs

En ce qui concerne les pratiques sportives, le parti pris est d'une part d'accompagner les pratiques sportives libres mais également de favoriser l'inscription des enfants et des jeunes dans des pratiques encadrées, notamment au sein des nombreux clubs sportifs locaux.

- Création d'un city stade parc de la Fosse en 2019 pour accompagner les pratiques des enfants et des jeunes ;
- Partenariat avec les clubs sportifs pour développer des temps de sensibilisation à la pratique d'un sport, dans le cadre d'actions ou de manifestations dans le quartier : Mercredis Découvertes, Printemps des Rottes, activités DEJ, Quartiers de saisons, Fête le mur (tennis) ... et de projets politique de la ville (danse et éveil corporel) ;



Accès aux droits et au numérique

De nouveaux équipements et de nouvelles actions pour accompagner les usagers-habitants du quartier

Le quartier des Rottes, à l'instar de tous les quartiers prioritaires, demeurent un territoire plus fragile face à la maîtrise du numérique alors que les habitants qui y résident sont ceux qui ont le plus besoin de celui-ci pour l'ouverture de leurs droits ; la dépendance aux prestations y étant plus forte.

Depuis 2015, des équipements dédiés à l'accès aux droits et au numérique ont été implantés dans le quartier prioritaire des Rottes. Même si ceux-ci ont une vocation communale et supra communale, leur proximité au sein du quartier prioritaire favorise une plus grande appropriation.

» De nouveaux équipements dans le quartier : un point d'accès au droit et un Point d'accès au numérique pour les démarches administratives dans le quartier



Un point d'accès au droit communautaire depuis 2016

- qui accueille les permanences de 12 associations intervenant sur des informations juridiques et sur la résolution amiable de conflits
- et 10 associations qui interviennent dans les champs de la santé et de l'accès aux soins



Un point d'accès au numérique pour les démarches administratives depuis 2019

- situé dans les locaux de la mairie annexe des Rottes et ouvert tous les après-midi de la semaine (gratuit) ;
- avec un accompagnement personnalisé d'une médiatrice numérique ;
- 617 personnes inscrites au P@nda fin mars 2022 dont 29 % issues du quartier prioritaire des Rottes.

» Des actions spécifiques pour les habitants du quartier prioritaire des Rottes

Les ateliers proposés par le CRIA 41 au Centre social qui visent à permettre aux personnes les plus éloignées des savoirs de base, d'apprendre à utiliser un ordinateur, une tablette, un Smartphone pour développer leur autonomie dans les démarches de la vie quotidienne nécessitant l'utilisation d'outils numériques (intervention 2,5 jours / semaine).

Des sessions d'ateliers d'initiation à l'informatique de 8 h / semaine (assurés par un animateur de cohésion sociale (adulte-relais) au P@nda pour les personnes éloignées des usages du numérique ne sachant pas utiliser un ordinateur.

Les rendez-vous individuels et adaptés proposés par la médiatrice du P@nda pour accompagner les usagers, notamment du quartier prioritaire dans la réalisation de leurs démarches administratives en ligne.

Des interventions sur l'accès aux droits dans le cadre des P'tits Dèjs de l'emploi, pour lutter contre les freins à l'accès à l'emploi et le non recours, avec l'intervention de partenaires : Centre intercommunal d'action sociale (CIAS), Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), Pôle emploi, Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), UDAF 41 (à venir), Centre d'informations sur le droit des femmes et des familles (CIDFF41), Point d'accès au droit (PAD), Point d'accès au numérique pour les démarches administratives (P@nda), Guichet unique de Territoires vendômois ...

Un lieu d'accueil, d'informations, d'orientation et d'accompagnement au Centre culturel des Rottes avec une intervention des animateurs de cohésion sociale (adultes-relais) pour faire le lien entre les habitants du quartier et les institutions et opérateurs de service public.

Des espaces d'échanges et d'informations pour les usagers-habitants et les partenaires du quartier prioritaire des Rottes (Café Discut' hebdomadaire pour les habitants et Café des partenaires mensuel) avec des interventions thématiques de partenaires.

Mise en place d'actions et de projets associant les habitants autour des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les violences faites aux femmes dans le cadre des ateliers hebdomadaires Entr'Elles et en lien avec différents partenaires dont Femmes solidaires 41, le CIDFF 41, France victimes 41, le Conseil départemental de l'accès au droit...



Accès aux soins et à la santé

Des actions de prévention et sensibilisation de proximité à développer pour les habitants du quartier

Le diagnostic initial du Contrat de ville avait mis en évidence un état de santé global des habitants du quartier prioritaire à mettre en relation avec une présence accentuée de personnes fortement précarisées.

En effet, à chaque étape de la vie, l'état de santé se caractérise par des interactions complexes entre plusieurs facteurs individuels, socio-environnementaux et économiques. Ces facteurs sont désignés comme les **déterminants de la santé**. Ils n'agissent pas isolément : c'est la combinaison de leurs effets qui influe sur l'état de santé. À titre d'illustration, voici les douze déterminants : -le niveau de revenu et le statut social, les réseaux de soutien social, l'éducation et l'alphabétisme, l'emploi et les conditions de travail, les environnements sociaux, les environnements physiques, les habitudes de santé et la capacité d'adaptation personnelles, le développement de la petite enfance, le patrimoine biologique et génétique, les services de santé, le sexe, la culture

Les objectifs, en matière de santé et d'accès aux soins, réaffirmés dans le protocole de 2019 étaient les suivants :

- Assurer sur le territoire et à proximité du quartier une offre suffisante de professionnels de santé ;
- Mettre en œuvre dans un cadre partenarial, des actions de sensibilisation, d'information et dépistage de proximité en direction des habitants du quartier prioritaire ;
- Poursuivre le rapprochement et le travail en réseau des acteurs et des structures du sanitaire et social par du travail de connaissance et d'échanges réciproques.
- Intégrer les enjeux liés à la santé et l'accès aux soins des habitants du quartier prioritaire des Rottes dans le programme opérationnel **du Contrat local de santé de 2^{nde} génération** élaboré en 2019, avec la construction d'actions partenariales spécifiques.

En termes d'offre d'accès aux soins, la **maison de santé pluridisciplinaire universitaire (MSPU) dans le quartier vécu du quartier prioritaire des Rottes** (quartier gare), à ouvert en 2022, permettant de renforcer l'offre de soins de proximité et favoriser l'installation de jeunes professionnels de santé et de para-médicaux sur le territoire (médecins généralistes, infirmier-e-s, psychologue, kinésithérapeute et à terme, sages-femmes, ophtalmologiste, pédicure, podologue...).


La création en 2017 du **dispensaire de soins** par l'Ordre de Malte au sein du quartier, offre également la possibilité pour les plus éloignés des soins, d'accéder à un professionnel de santé et d'envisager un parcours de soins.

En ce qui concerne les habitants du quartier prioritaire, l'enjeu majeur repose sur **l'amplification et la coordination d'actions partenariales de sensibilisation et de prévention**.

Annexes



Annexe 1 Démarche évaluative


Présentée en comité technique restreint le 2 mars 2022



Evaluation // Contexte

2014	Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine Décret n02014-767 du 3 juillet 2014 qui fixe le périmètre réglementaire du quartier prioritaire des Rottes
2015	15 juillet 2015 : signature du Contrat de ville de Vendôme
2018	Evaluation à mi-parcours du Contrat de ville
2019	13 décembre 2019 : signature du protocole de rénovation du Contrat de ville (2019-2022)
2022	Evaluation du Contrat de ville de Vendôme








Evaluation // Les attendus

Au niveau national

- **Dresser un bilan de l'efficacité des contrats de ville comme outil visant :**
 - à renforcer les dynamiques de coopération
 - À favoriser une meilleure inscription des quartiers dans les dynamiques de territoires
 - À favoriser une meilleure territorialisation des politiques publiques
- Remontée des évaluations **pour le mois de juin 2022**



Evaluation // Les attendus

Au niveau local

- Rendre compte de la mise en œuvre et des résultats des actions déployées (droit commun et droit spécifique) au regard des moyens engagés **en ciblant les dispositifs les plus structurants et les démarches porteuses = définir le périmètre de l'évaluation**
- Partager une analyse des évolutions démographiques et socioéconomiques du quartier prioritaire des Rottes = **évolution du contexte et du diagnostic territorial**
- **Apprécier le fonctionnement et l'impact du contrat en tant qu'outil = gouvernance du contrat de ville**
 - dans quelles conditions le contrat a permis d'instaurer des processus de coopération entre partenaires, acteurs et porteurs de projets
 - comment la dynamique du contrat de ville a-t-elle permis une mobilisation renforcée des politiques publiques de droit commun ?
 - quelle mobilisation citoyenne et participation des habitants ?



Evaluation // Méthode

1

Evolution du diagnostic

Analyse des évolutions démographiques et socioéconomiques du quartier des Rottes dans son environnement

2

Périmètre thématique d'évaluation

Identification des dispositifs les plus structurants et les démarches porteuses

- **Réussite éducative**
- **Emploi et insertion socioprofessionnelle**

3

Gouvernance et participation citoyenne

- le contrat de ville comme outil de coopération interne et externe
- La mobilisation citoyenne



Evaluation // Méthode

1

Evolution du diagnostic : Analyse des évolutions démographiques et socioéconomiques du quartier des Rottes dans son environnement / Questionnement du périmètre ?

Ressources

- Diagnostic social et urbain du contrat de ville de 2014
- Eléments issus de l'évaluation à mi-parcours de 2018
- Données Insee et SIG politique de la ville

A venir

- Observatoire de l'économie et des territoires
- Pôle emploi, Mission locale, Education nationale

Groupe de travail

Partage de l'analyse des données

- **Fin mars** (date à caler)

• Participants

Etat	Pôle emploi
Ville (DVE)	Mission locale
CATV (DDE)	
OET	



Evaluation // Méthode

2

Périmètre thématique d'évaluation : identification des dispositifs les plus structurants et les démarches porteuses

La réussite éducative et éducation

- Evaluation des dispositifs et interventions structurantes concourant à favoriser la réussite scolaire et éducative plus largement
- Questionnement sur le classement en éducation prioritaire des écoles du quartier (élargi) ?

L'emploi et l'insertion socioprofessionnelle

- Evaluation partagée des évolutions des modalités d'interventions des acteurs de l'emploi (proximité et aller vers) et des actions
- Quelles orientations en termes d'actions emploi dans le contexte économique actuel ?

Rencontre du Contrat de ville

Ateliers thématiques (une demi-journée)

- **Mai** (date à caler)

• Participants

- ✓ partenaires institutionnels et associatifs
- ✓ porteurs de projet
- ✓ services des collectivités
- ✓ élus



Evaluation // Méthode

3

Gouvernance et participation citoyenne : le contrat de ville comme outil de coopération interne et externe et la mobilisation citoyenne

La coopération interne et externe

- dans quelles conditions le contrat a permis d'instaurer des processus de coopération entre partenaires , acteurs et porteurs de projets
- un appel à projets depuis 2018 : quelles plus-values sur la mobilisation des acteurs locaux, leur appropriation de l'outil contrat de ville et les synergies entre opérateurs ?
- comment la dynamique du contrat de ville a-t-elle permis une mobilisation renforcée des politiques publiques de droit commun ?

La mobilisation citoyenne et l'amorce d'un conseil citoyen

- quelle(s) forme(s) de participation des habitants du quartier au fonctionnement du Contrat de ville ? Les particularités de chaque quartier peuvent-elles être prises en compte dans les formes de participation ?

Rencontre du Contrat de ville Ateliers thématiques (une demi-journée)

- Thématiques et questions évaluatives à intégrer aux ateliers thématiques
- + point spécifique lors d'un café des partenaires



Evaluation // Calendrier

Mars

Avril

Mai

Juin

- Recueil de données auprès des partenaires et des services des collectivités et de l'Etat
- Traitement des données
- Echanges avec l'Etat et ses services et les partenaires
- Réunion évolutions des caractéristiques démo et socio Eco du QPV **fin mars**

- Organisation et préparation du séminaire **fin mai**
- Formalisation de l'évaluation
- Réunion du comité de pilotage (Septembre ?)

Annexe 1 Réunions et échanges partenariaux

Organisés dans le cadre de l'évaluation du Contrat de ville

Matinée d'évaluation du Contrat de ville du 31 mai 2022

Liste des participants aux échanges

»» Atelier emploi, insertion professionnelle et formation

Valérie GERE – Chargée de développement de l'emploi et des territoires – DDETSPP 41
 Sébastien PINEAU – animateur de cohésion sociale – Ville de Vendôme
 Valérie BOBECHE – Chargée de mission – Cap emploi 41
 Loradena LEMONS – Formatrice ALIRE 41
 Carole HARDION – Directrice – Pôle emploi Vendôme
 Laurent DELCOUX – Directeur – Mission locale du Vendômois
 Marie-Aline GODOT – Directrice lecture publique – Territoires vendômois
 Valérie BIGOT – Directrice – Association Parenthèse
 Vanessa VANIER – Médiatrice numérique – CRIA 41
 Laurence MALRAISON – CIP – CIDFF 41
 Cécile VRAIN – Responsable – CFPC DE Montoire-sur-le-Loir
 Elodie VINETTE – CIP – EFE 41
 Gislaine MARSEUL – Formatrice - CFPC DE Montoire-sur-le-Loir
 Aline FAUVRE – Responsable – Service de prévention spécialisée de Vendôme
 Véronique CHAMPDAVOINE – Vice-présidente déléguée à l'action sociale
 Clara GUIMARD – Conseillère communautaire délégué à la politique de la ville
 Patricia PERCEVAULT – Chargée de formation – Greta Val de Loire
 Nathalie AVICE DE CAMPOS – Directrice adjointe Régie de quartiers de Vendôme
 Charles LAVARENNE – Directeur – Régie de quartiers de Vendôme

»» Atelier réussite éducative

Jean-Marc BOURDOIS – Directeur enfance jeunesse – Territoires vendômois
 Marina PREGENT-MONTEIRO – Coordinatrice PRE – Ville de Vendôme
 Sihame AMAZIAN – Animatrice de cohésion sociale – Centre culturel des Rottes
 Stéphanie COSNIER – Animatrice de cohésion sociale – Centre culturel des Rottes
 Christine SARRAZIN – Assistante sociale – MDCS de Vendôme
 Marie-Pierre MARCHAIS – Animatrice accompagnement à la scolarité – Centre social de Vendôme
 Elisabeth ROIRON – Directrice – Petite enfance – Territoire vendômois
 Thomas FOX – Chargé du service des publics - HECTARE
 Frédéric SEGURA – Président de l'USV-UA
 Muguette SAILLARD – Trésorière de l'USV-UA
 Alain SAILLARD – Secrétaire de l'USV-UA
 Lucie AUChart – Directrice de l'attractivité culturelle – Territoires vendômois
 Sabine SCOLAN – CESF du Centre social de Vendôme
 Magali RICHARD – Référente familles du PRE – Ville de Vendôme
 Marie-Laurence GIRAUDEAU – Responsable association Cultures du Cœur
 Monica SANTOS – Association Zone.i
 Nathalie CHEVALLIER – Directrice vie scolaire – Ville de Vendôme

Isabelle GUILLOT-MAROTTE – Conseillère technique Action sociale – Caf 41
 Fabrice GUIMARD – Directeur accueil 9-13 ans Centre culturel des Rottes
 Rodolphe GENESTA-PIALAT – Directeur de l'école de musique – Territoires vendômois
 François-Xavier BUISSON – Association l'Echo des mots
 Dominique AUBRY – Assistante sociale - MDCS de Vendôme
 Virginie DAIF – Educatrice spécialisée – Service de prévention spécialisée de Vendôme

»» Atelier citoyenneté et lien social

Magali CHAPEY – Sous-préfète de Vendôme
 Léa CALUZEL – Chargée de mission politique de la ville
 Stéphanie MULATIER – Directrice générale adjointe – services à la population
 Graziela PEREIRA – Directrice du pôle santé et autonomie à domicile
 Daniéla MITIC – Coordinatrice PAD et médiatrice P@nda
 Metin ERDOGAN – Animateur de cohésion sociale
 Cécile MADIGOU – Assistante sociale – CIAS Territoires vendômois
 Laurence COURTAT – Responsable Centre social de Vendôme
 David LENGLET – Directeur du CIDFF 41
 Matthieu SCHREIBERT – Responsable animation itinérante enfance jeunesse – Territoires vendômois
 Lucile SOURIAU – Educatrice spécialisée – Service de prévention spécialisée de Vendôme
 Sylvain BURLAUD – Responsable du Centre culturel des Rottes
 Christophe GENTHON – Chargé de mission politique de la ville – Préfecture
 Minthy MABIALA BOUSSI – maire adjointe déléguée à la cohésion sociale
 Murielle LEFEVRE AOUAR – Chargée de mission vie associative – Ville de Vendôme
 Cécile WOOD – Responsable MDCS de Vendôme
 Carole DENISART – Association Revivre par la pair aidance

Réunions thématiques spécifiques

»» Réussite scolaire (Réunion du 24 mai 2022)

Magali CHAPEY – Sous-préfète de Vendôme
 Laurent BRILLARD – Maire, Président de Territoires vendômois
 Minthy MABIALA-BOUSSI, Maire adjointe déléguée à la cohésion sociale
 Clara GUIMARD, Conseillère communautaire déléguée à la politique de la ville
 Béatrice ARRUGA- Maire-adjointe déléguée à la vie scolaire
 Fabienne CAROLE – IEN de la circonscription de Vendôme
 Chantal PLANTEBLAT-CTSS-DSDEN- en charge des dossiers politique de la ville
 Stéphanie ROUX-MULATIER-Directrice générale adjointe services à la population
 Blandine GAUVIN-Directrice vivre ensemble et politique de la ville
 Jean-Marc BOURDOIS-Directeur enfance jeunesse
 Grégory DE CESCO-Principal du collège Jean Emond
 Clarisse HUPPENNOIRE- Aide relationnelle RASED Jules Ferry
 Josiane BISSIEUX- Aide pédagogique RASED Jules Ferry
 Laurence JACOB-Directrice école maternelle Jules Ferry
 Laurent DAGORN-Directeur école élémentaire Jules Ferry
 Stéphanie BOUR-WINCKLER-Directrice école maternelle Anatole France

Nathalie CHEVALLIER-Directrice vie scolaire
Marina PREGENT-MONTEIRO-Coordinatrice PRE
Magali RICHARD-Référente PRE
Christine SARRAZIN-Assistante sociale MDCS Vendôme
Laurence COURTAT-Responsable centre social de Vendôme
Marie-Pierre MARCHAIS-Centre social de Vendôme
Sylvain BURLAUD-Responsable du Centre culturel
Marie-Claire RIPOLL-Directrice du service de prévention spécialisée de l'ACESM
Aline FAUVRE-Cheffe de service de la prévention spécialisée

»» Santé et accès aux soins (Réunion du 7 juin 2022)

Alain CAZENAVE—Sous-préfecture de Vendôme
Stéphanie ROUX-MULATIER-Directrice générale adjointe services à la population
Graziela PEREIRA- Chargée des politiques de santé – Territoires vendômois
Léa CLAUZEL-Chargée de mission politique de la ville
Blandine GAUVIN-Directrice Politique de la ville
Murielle LEFEVRE-AOUAR-Chargée de mission vie associative
Véronique CHAMPDAVOINE-Vice-présidente de Territoires vendômois déléguée à l'action sociale
Daniéla MITIC- Coordinatrice du Point d'accès au droit
Métin ERDOGAN-Animateur de cohésion sociale
Cécile MADIGOU-Assistante sociale CIAS
Gwenaëlle BRECHE- Centre hospitalier de Vendôme –Directrice adjointe en charge des affaires générales
Lucile SOURIAU-Educatrice spécialisée du service de prévention spécialisée
Nathalie PRIMAULT-Infirmière association Osons nous soigner
Laurence COURTAT-Responsable du Centre social



Vendôme, le 10 mai 2022

Liste des destinataires in fine

Direction Vivre ensemble
Blandine Gauvin, directrice
02 54 89 43 80 / blandine.gauvin@catv41.fr

Objet : Evaluation du Contrat de ville 2022
Education et réussite éducative

Madame, Monsieur,

Signé en 2015 et prorogé jusqu'en 2022, le Contrat de Ville de Vendôme, socle de l'intervention en direction du quartier prioritaire des Rottes et de ses habitants, fait l'objet en 2022 d'une évaluation partenariale, qui donnera également lieu à la formulation de préconisations pour envisager une nouvelle contractualisation pour les années à venir.

La réussite scolaire et éducative a été placée au cœur des enjeux de ce Contrat de ville avec la volonté d'intervenir à la fois sur les conditions d'accueil dans les groupes scolaires pour les élèves et les équipes éducatives et conforter et renforcer les actions concourant plus largement à la réussite éducative (PRE, accompagnement à la scolarité, actions parentalité...).

Pour autant, l'évolution de la situation des habitants du quartier prioritaire et celle notamment des enfants et de leurs parents, mérite que des échanges, permettant à la fois de croiser nos constats et nos regards et de les mettre en perspective, nourrissent ce travail d'évaluation.

C'est dans cet objectif que nous vous convions à une rencontre qui aura lieu **le mardi 24 mai prochain à 18 h** dans la salle de l'aile Saint-Jacques de l'hôtel de ville et de communauté (parc Ronsard).

Nous vous remercions de bien vouloir confirmer votre présence par retour de courriel à l'attention de Blandine GAUVIN : blandise.gauvin@catv41.fr.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération très distinguée.

La Sous-préfète

Magali CHAPEY

Le Président

Laurent BRILLARD



Vendôme, le 10 mai 2022

Direction du Vivre ensemble
Blandine Gauvin, directrice
02 54 89 43 80 / blandine.gauvin@catv41.fr

Objet : Evaluation du Contrat de ville 2022
Matinée d'échanges

Madame, Monsieur,

Signé en 2015 et prorogé jusqu'en 2022, le Contrat de Ville de Vendôme, socle de l'intervention en direction du quartier prioritaire des Rottes et de ses habitants, fait l'objet en 2022 d'une évaluation partenariale, qui donnera également lieu à la formulation de préconisations pour envisager une nouvelle contractualisation pour les années à venir.

C'est dans ce cadre que nous vous convions à une matinée d'échanges qui aura lieu le :

Mardi 31 mai 2022 à 8 h 45 au Centre culturel des Rottes
24 avenue Georges Clemenceau à Vendôme.

Après une présentation des principaux axes d'interventions du Contrat de Ville et des principales évolutions du quartier prioritaire des Rottes, vous serez invités à participer à l'un des trois ateliers thématiques suivants :

- Accès à l'emploi, formation et insertion professionnelle ;
- Réussite éducative, parentalité, accès à la culture et au sport ;
- Citoyenneté, participation des habitants, accès aux droits et à la santé.

Vous trouverez, joint à cette invitation, le déroulé de cette matinée ainsi qu'un coupon de réponse vous permettant de vous **Inscrire à l'un des trois ateliers thématiques à retourner pour le 24 mai prochain à l'attention de Blandine Gauvin (blandine.gauvin@actv41.fr)**.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération très distinguée.

La Sous-préfète

Magali CHAPEY

Le Président

Laurent BRILLARD

Annexe 1 Structures et associations

ayant portées des actions dans le cadre de l'appel à projets

»» Culture et pratiques artistiques

Cultures du Cœur - Blois
 Coop à Cuba - Vendôme
 WISH association (théâtre) - Vendôme
 Hectare (scène régionale) - Vendôme
 Figures Libres (musiques actuelles) – Vendôme
 Zone. I (image) – Thoré la Rochette
 CICLIC (Cinéma-Animation) - Vendôme
 Cie SixPieds (Danse) – Vendôme

»» Réussite éducative

Service de prévention spécialisée de l'ACESM – Blois/ Vendôme
 Echo des mots (LAEP) – Vendôme – quartier des Rottes
 Profession sport 41 – Blois

»» Citoyenneté et lien social

Perche Nature - Mondoubleau
 Collège Jean Emond - Vendôme
 CIDFF 41 - Blois
 USAV Tennis Fête le mur - Vendôme
 Femmes solidaires 41 - Vendôme
 ALIRE – Blois / Vendôme

»» Emploi et insertion professionnelle

Mission locale du Vendômois - Vendôme
 Via formation – Saint-Ouen
 Chambre de métiers et de l'artisanat - Blois
 Action'41 - Blois
 Artefact - Tours
 Parenthèse - Vendôme
 CIDFF 41 - Blois/ Vendôme
 LEAP Sainte-Cécile – Montoire sur le Loir
 BGE-ISMER - Vendôme
 Greta Val de Loire - Orléans
 CRIA - Blois
 Claire Dubois – le Mans
 Observatoire des territoires 41 - Blois